

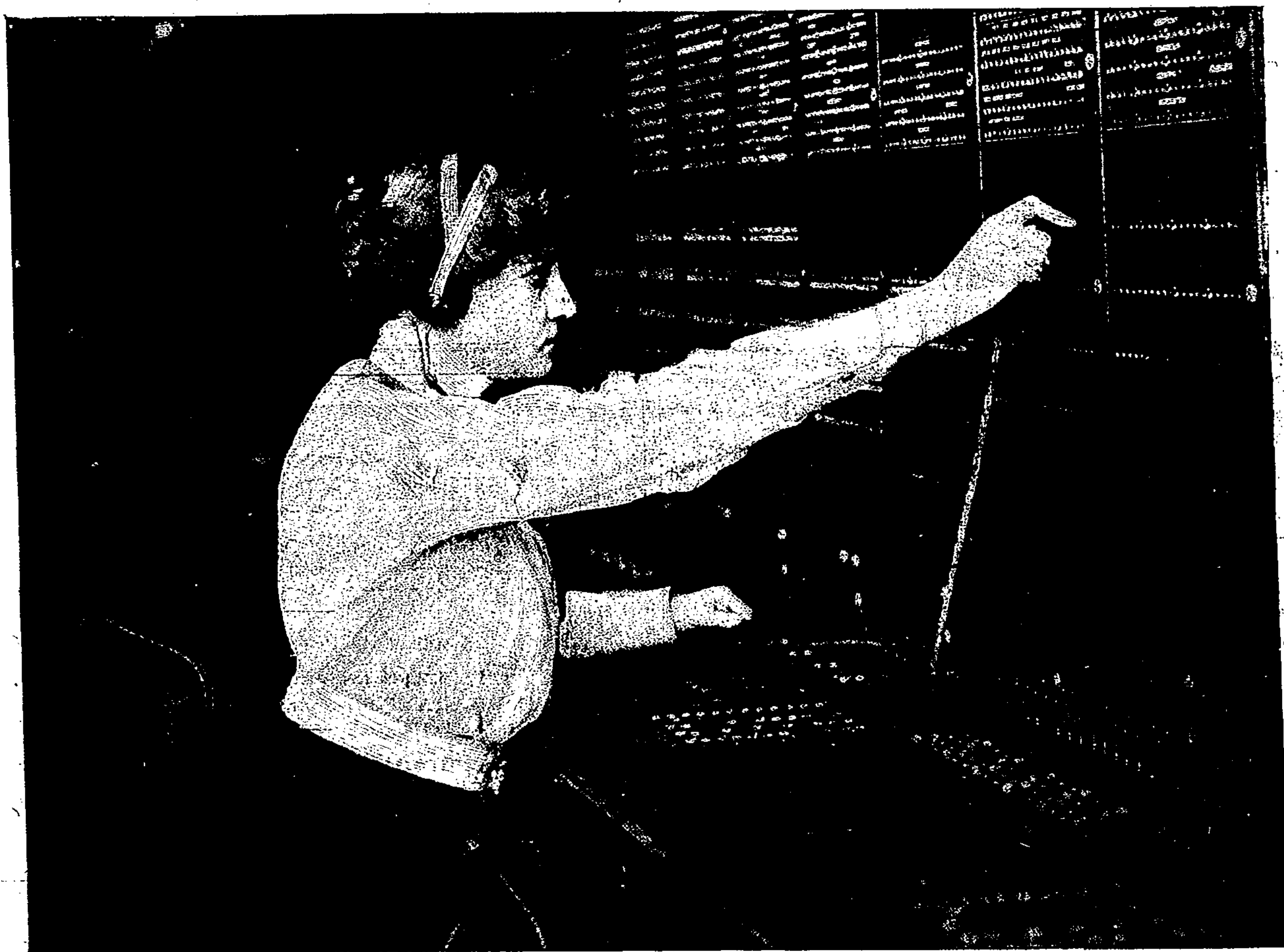
† **BULLETIN MENSUEL**

DE L'ASSOCIATION

DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications Électriques et Postales

◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊
FONDÉE EN 1904



SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins, PARIS

TÉLÉPHONE 112-41

Téléphone 112-41

5 fr. par an.

5 fr. par an.

NEUVIÈME ANNÉE

N° 91

JANVIER 1912

40V
6231

LA PARISIENNE

Compagnie d'Assurances contre le BRIS DES GLACES

Fondée en 1829

DIX MILLIONS de francs de glaces payés

Huit Sociétés réassurées

PARIS

27, Rue Laffitte. — Téléphone 289-58.

L'Art Sanitaire Français

BALNEO

64, Fg St-Honoré

Téléphone 232-30

PARIS

INSTALLATIONS
sanitaires complètes

Salles de Bains

CABINETS DE TOILETTE



Madame André

STÉNOGRAPHIE

Travaux à la Machine à Écrire

Traductions en toutes langues
Circulaires

9, rue de Elichy (Rez-de-Chaussée)

Prend la Sténographie à domicile

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEQUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères

et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

POUR MANGER DES

POISTENDRES

EXIGER

LA MARQUE

CUISINIER

CUISINÉS PAR

AMIEUX

FRÈRES

MARMITE



ADMINISTRATION SPÉCIALE
d'Infirmiers et Infirmières Diplômés

Voitures
d'Ambulances
Automobiles



AMBULANCES

DÉSINFECTION

Michel & Alfred DELOFFRE

DIRECTEURS

Téléph. 560.51

157, Faubourg Saint-Honoré, PARIS (VIII)

GRANDE UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames: 13, B^e St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, IV^e (angle du B^e Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)

TÉLÉPHONE
9-24

DEMEINAGEMENTS

BUREAU

Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

PARIS

MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

TECTORIUM

Tenture Murale Décorée.

Cette toile peinte garantie **LAVABLE** est vendue

1 franc le mètre.

Spécialement pour COULOIRS, ESCALIERS, HOTELS,
SANATORIUMS, etc., etc.

27, RUE DU GRAND-PRIEURE, PARIS

MANUFACTURE

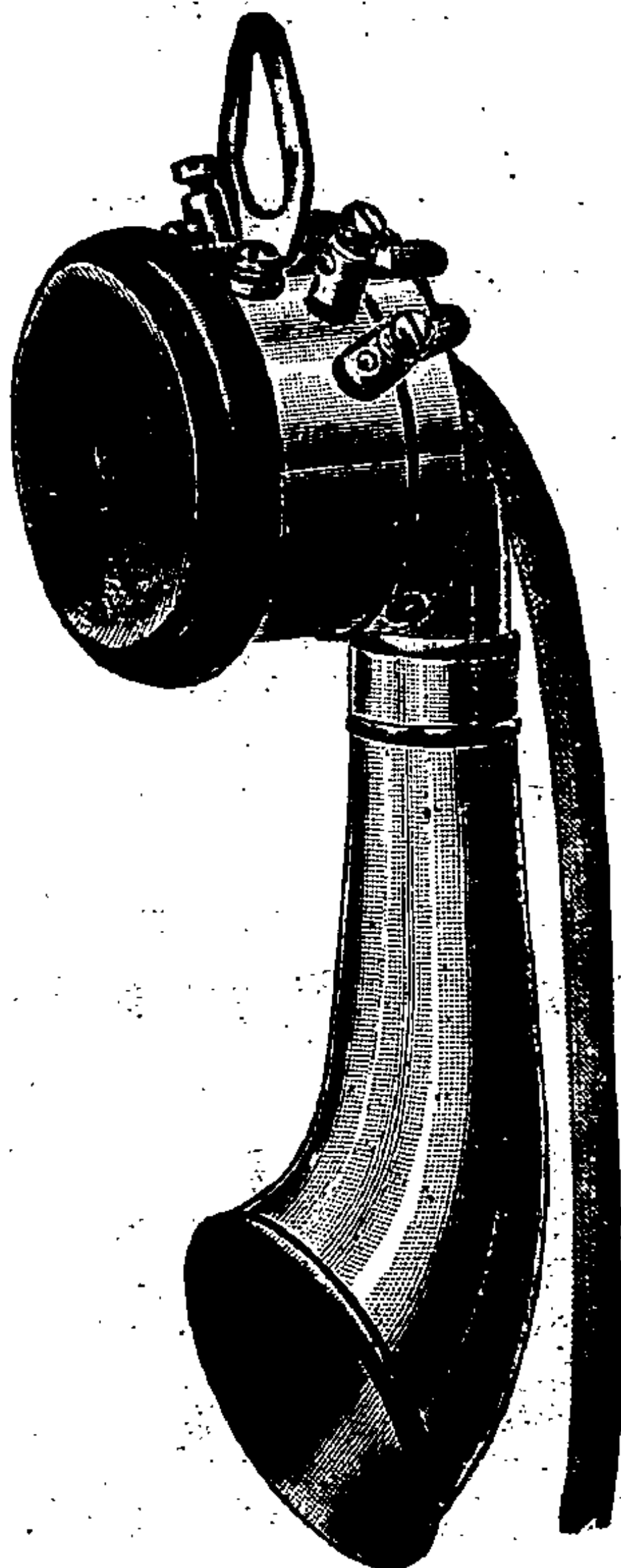
d'Appareils Téléphoniques

admis sur les Réseaux de l'État.

L'Idéalphone

APPAREIL DE LUXE

avec les derniers perfectionnements pour la Batterie Centrale.



62, rue St-SABIN

TÉLÉPHONE 948.23

PARIS

O. DESPRÈS

Constructeur.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 200 millions de francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : Rue Bergère

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration : M. ALEXIS ROSTAND, O. *

Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O. *

Administrateur, Directeur : M. P. BOYER, *

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Bons à échéance fixe. Escompte et recouvrements. Escompte de chèques. Achats et vente de Monnaies étrangères. Lettres de Crédit. Ordres de Bourse. Avances sur titres. Chèques. Traités. Envois de Fonds en Province et à l'Étranger. Souscriptions. Garde de Titres. Prêts hypothécaires maritimes. Garantie contre les risques de Remboursement au pair. Paiement de coupons, etc.

AGENCES

40 Bureaux de quartiers dans Paris; 16 Bureaux de Banlieue
180 Agences en Province; 11 Agences dans les Colonies et pays
de protectorat; 12 Agences à l'étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CARANTIE & SÉCURITÉ ABSOLUES



COMPARTIMENTS depuis 5 fr. par mois

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra; 147, boulevard St-Germain; 49, avenue des Champs-Élysées, et dans les principales Agences.

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS À ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées

De 6 mois à 11 mois 1/2. . . 1 1/2 0/0 | Au-delà de 2 ans et jusqu'à
De 1 an à 2 ans. 2 0/0 | 4 ans. 3 0/0

Les Bons délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant. Les intérêts sont représentés par des Bons d'intérêts également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du déposant. Les Bons de capital et d'intérêts peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX

STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales Villes d'Eaux; ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des Lettres de Crédit circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités. Succursale, 2 place de l'Opéra. Installation spéciale pour voyageurs. Emission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

LA PARISIENNE

Compagnie d'Assurances contre le BRIS DES GLACES

Fondée en 1829

DIX MILLIONS de francs de glaces payés

Huit Sociétés réassurées

PARIS

27, Rue Laffitte. — Téléphone 289-58.

L'Art Sanitaire Français

BALNÉO

64, Fg St-Honoré

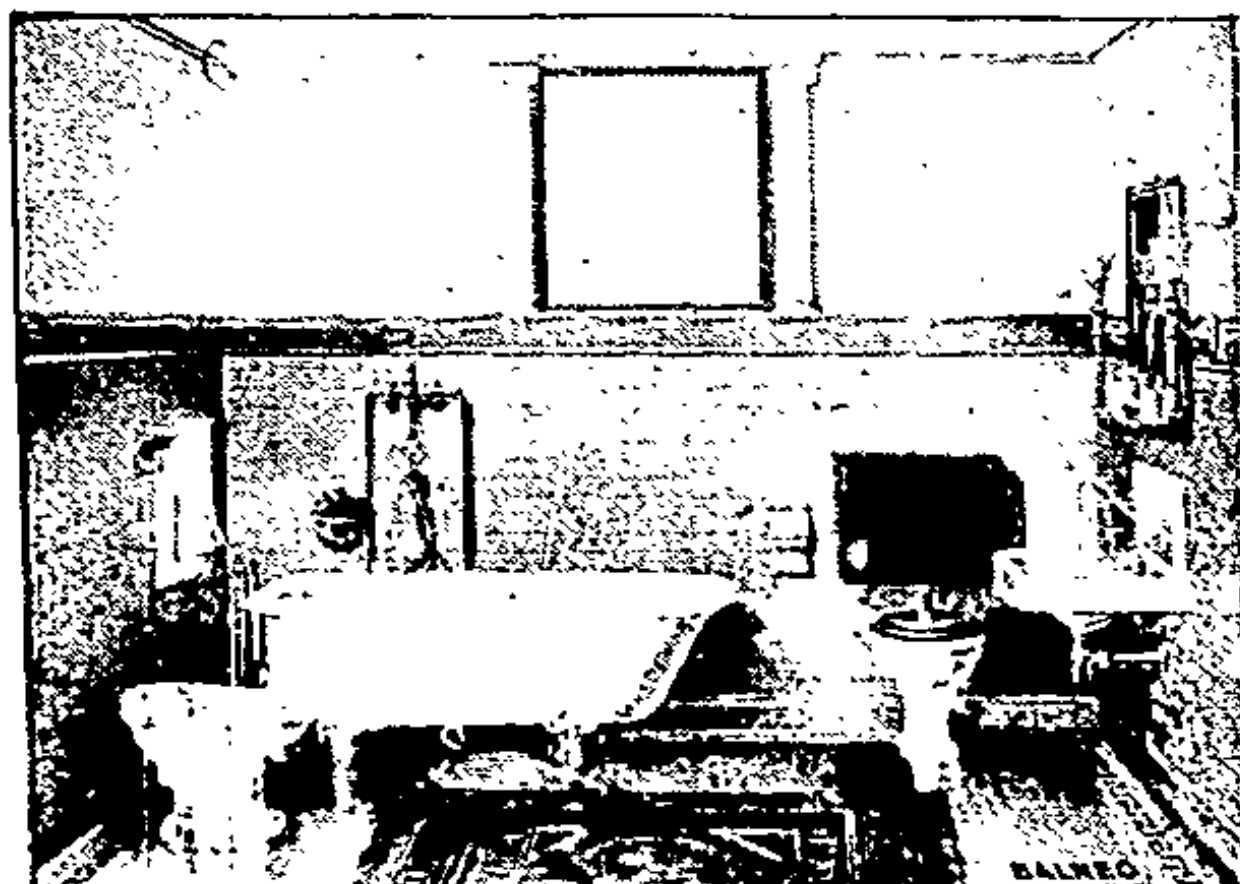
Téléphone 232-30

PARIS

INSTALLATIONS
sanitaires complètes

Salles de Bains

CABINETS DE TOILETTE



Madame André

STÉNOGRAPHIE

Travaux à la Machine à Écrire

Traductions en toutes langues
Circulaires

9, rue de Elichy (Rez-de-Chaussée)

Prend la Sténographie à domicile

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEQUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères

et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPECIAUX POUR QUANTITÉS

POUR MANGER DES

POISTENDRES

EXIGER
LA MARQUE

CUISINIER



CUISINÉS PAR
AMIEUX
FRÈRES

MARMITE

ADMINISTRATION SPÉCIALE
d'Infirmiers et Infirmières Diplômés

Voitures
d'Ambulances
Automobiles



AMBULANCES
—
DÉSINFECTION

Michel & Alfred DELOFFRE

DIRECTEURS

Téléph. 560.51

157, Faubourg Saint-Honoré, PARIS (VIII)

GRANDE UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, B^e St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, 17^e (angle du B^e Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)

TÉLÉPHONE
9-24

DEMEINAGEMENTS

PARIS

BUREAU

Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gohelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

TECTORIUM

Tenture Murale Décorée.

Cette toile peinte garantie **LAVABLE** est vendue
1 franc le mètre.

Spécialement pour COULOIRS, ESCALIERS, HOTELS,
SANATORIUMS, etc., etc.

27, RUE DU GRAND-PRIEURE, PARIS

MANUFACTURE

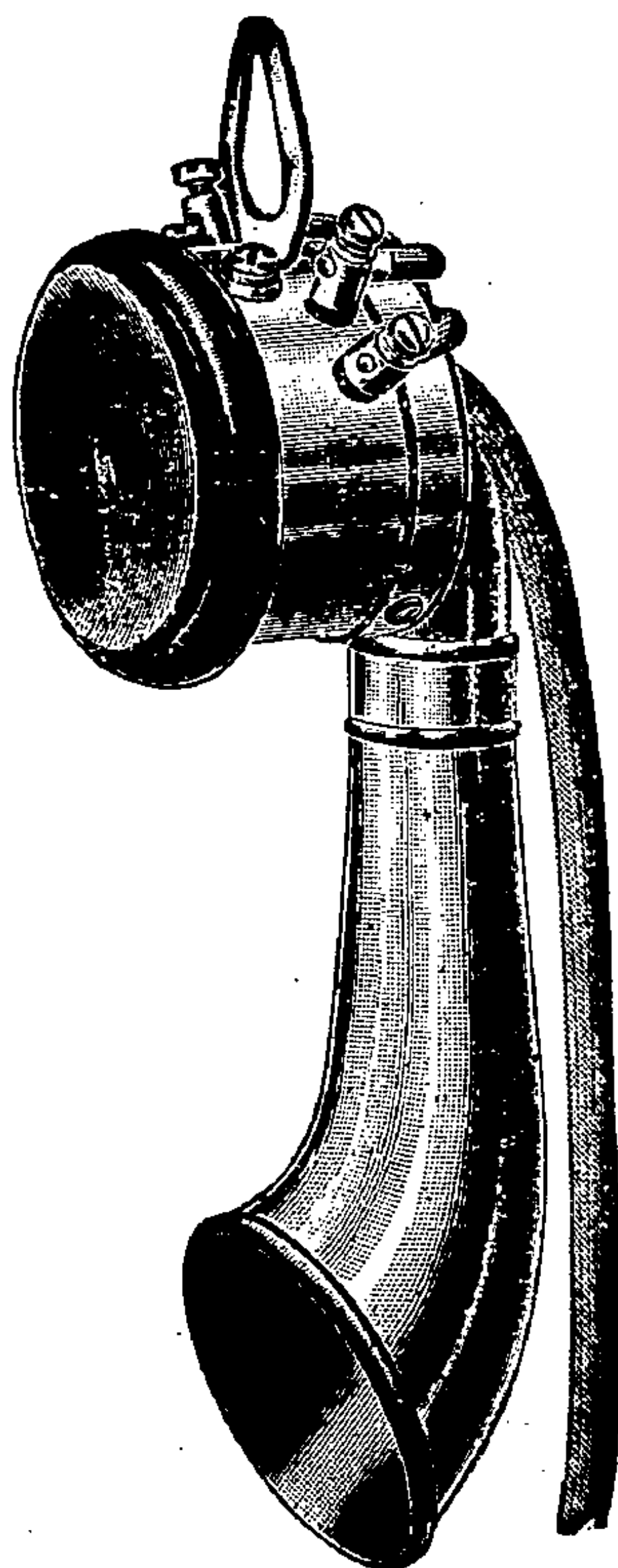
d'Appareils Téléphoniques

admis sur les Réseaux de l'État.

L'Idéalphone

APPAREIL DE LUXE

avec les derniers perfectionnements pour la Batterie Centrale.



62, rue St-SABIN

PARIS

O. DESPRÉS

Constructeur.

TÉLÉPHONE 948.23

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 200 millions de francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : Rue Bergère

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration : M. ALEXIS ROSTAND, O. *

Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O. *

Administrateur, Directeur : M. P. BOYER, *

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

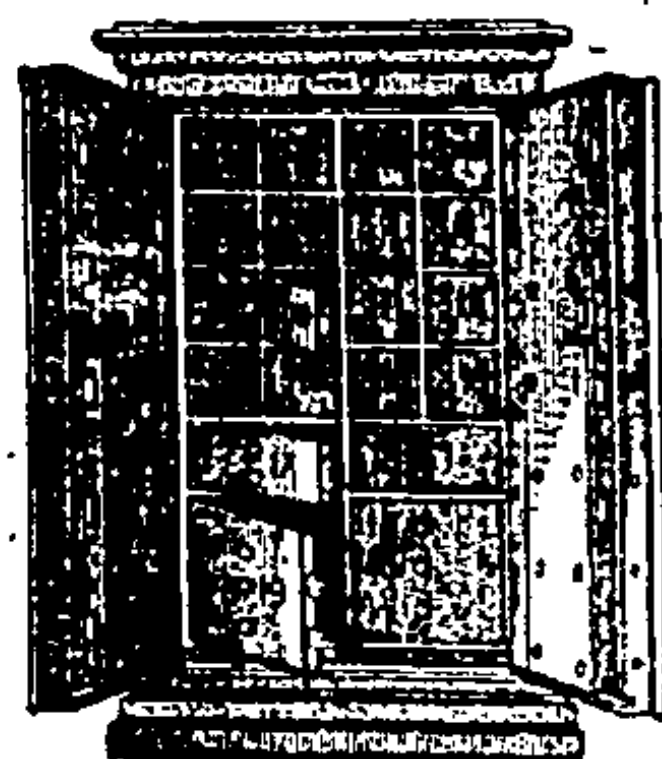
Bons à échéance fixe. Escompte et recouvrements. Escompte de chèques. Achats et vente de Monnaies étrangères. Lettres de Crédit. Ordres de Bourse. Avances sur titres. Chèques. Traités. Envois de Fonds en Province et à l'Etranger. Souscriptions. Garde de Titres. Prêts hypothécaires maritimes. Garantie contre les risques de Remboursement au pair. Paiement de coupons, etc.

AGENCES

40 Bureaux de quartiers dans Paris; 16 Bureaux de Banlieue
180 Agences en Province; 11 Agences dans les Colonies et pays de protectorat; 12 Agences à l'étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

GARANTIE & SÉCURITÉ ABSOLUES



COMPARTIMENTS depuis 5 fr. par mois

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra; 147, boulevard St-Germain; 49, avenue des Champs-Élysées, et dans les principales Agences.

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées

De 6 mois à 11 mois 1/2. . . 1 1/2 0/0 | Au-delà de 2 ans et jusqu'à 3 0/0

De 1 an à 2 ans. 2 0/0 | 4 ans. 3 0/0
Les Bons délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant. Les intérêts sont représentés par des Bons d'intérêts également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du déposant. Les Bons de capital et d'intérêts peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX

STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales Villes d'Eaux; ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des Lettres de Crédit circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités. Succursale, 2 place de l'Opéra. Installation spéciale pour voyageurs. Emission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

Télép. 134-71

MAISON DE CONFIANCE

RENSEIGNEMENTS DIVERS

A. RAGONEAUX, 82, rue de la Victoire

au moyen de surveillances quotidiennes
Paris — Province — Villes d'Eaux

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Renseignements intimes et particuliers, **FRANCE, ÉTRANGER.** Recherches dans l'intérêt des familles, de documents spéciaux pour procès civils et pour constatations officieuses ou judiciaires. **DIVORCES** et **SEPARATIONS** de **CORPS.** **ENQUÊTES** pour projets de mariage, informations discrètes sur antécédents, moralité, santé, fortune des personnes sollicitées.

Le matin, de 9 h. à 10 h.; le soir, de 1 h. à 5 heures.

L'ASPIR

NETTOYAGE
PAR LE VIDE

HACHETTE

APPAREIL DOMESTIQUE ET PORTATIF

seule invention française brevetée

PURIFIANT et PARFUMANT L'AIR

HORS CONCOURS 14, rue d'Aboukir, PARIS HORS CONCOURS

Sur demande en joignant cette annonce le catalogue sera adressé franco

REMISE 5 % aux membres de l'Association



66, Rue Faubourg Saint-Martin, 437-16

66, Rue de la Pompe, 690-90

3, Rue Saint-Ambroise, 947-18

22, Rue des Batignolles, 511-21

89, Rue de la Pompe, 662-74

9, Rue Brémontier, 514-87

IMPRIMERIE SPÉCIALE :

34, Avenue de Villiers, 501-54

FONDÉE EN 1863

ENTREPRISE GÉNÉRALE

FONDÉE EN 1863

Funérailles & Sépultures

Ci-devant : 24, Rue de la Grange-Batelière

Administration G. TROUVAIN

F. FAUVERGE Directeur

18, Rue Drouot, PARIS

TÉLÉPHONES : 108-90, 128-27

Règlement des Convois aux Pompes funèbres et aux Eglises. — Transport des Corps en France et à l'Etranger. — Concessionnaire des Pompes funèbres de la ville d'Arcachon.

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

AGENTS pour le fret de la C^{ie}

HOLLANDO-AMÉRICAINNE

Pour les lignes de PHILADELPHIE & BALTIMORE

1, rue FAVART (boulevard des Italiens), PARIS

SERVICES RÉGULIERS :

Pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Scandinavie, la Russie, la Méditerranée, l'Afrique (côte orientale, côte occidentale), les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, les Indes, l'Extrême-Orient, l'Australie (Groupages).

Téléphone 250-96.

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

5 francs par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. 513-31.
Vice-président : M. E. Archdeacon, *, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.
Trésorier : M. Edmond Jean, industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.
Secrétaire : M. le V^e de Douville Mallefeu, 409, aven. Henri-Martin. Tél. 634-76.

Membres : MM. P. Gréténier, O. *, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Tél. 258-87.
Lauzanne, Architecte, *, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.
P. Munier, *, industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.
Lahure, éditeur, O. *, 9, rue de Fleurus. Tél. 704-44.
J. Perrigot, ingénieur, 5 bis, rue de Berri. Tél. 232-17.
Pierre Giffard, homme de Lettres, *, Maison-Lafite. La Grotte. Tél. 15.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.
Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.
Membres : MM. Garon, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. Tél. 254-61.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.
L. Schmolli, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.
Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.
Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-82.
Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.
Huissier : M. Perrin, 5, faubourg Saint-Honoré. Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

Tous les Rapporteurs du Budget des P. T. T. ont tenu compte des Reven-
dications de l'Association.

Un groupe des Abonnés, l'Association des Abonnés au Téléphone, est nécessaire.

Rapport de M. Marcel Sembat, 1904.

Les Délégués des Abonnés au Téléphone doivent remplir les fonctions de conseil et de contrôle, sans lesquelles les meilleures réformes risquent d'avorter.

Rapport de M. Charles Dumont, 1910.

SOMMAIRE

	Pages.
Notre Annuaire vient de paraître	3
Comité consultatif des P. T. T.	3
La réforme téléphonique: le programme de M. Chaumet.	4
Le téléphone dans la banlieue: un vœu du Conseil général	5
Le téléphone dans le Bois de Boulogne	6
Le mandat-contributions	6
Le téléphone avec l'étranger: nouveaux services internationaux	8
Echos de partout	8
Ingénieurs et techniciens.	9
Le rapport de M. Dalimier	10
A travers la presse	13
Un jugement du conseil d'État	14

ASPIRATEUR DE POUSSIÈRE



MARQUE DÉPOSÉE

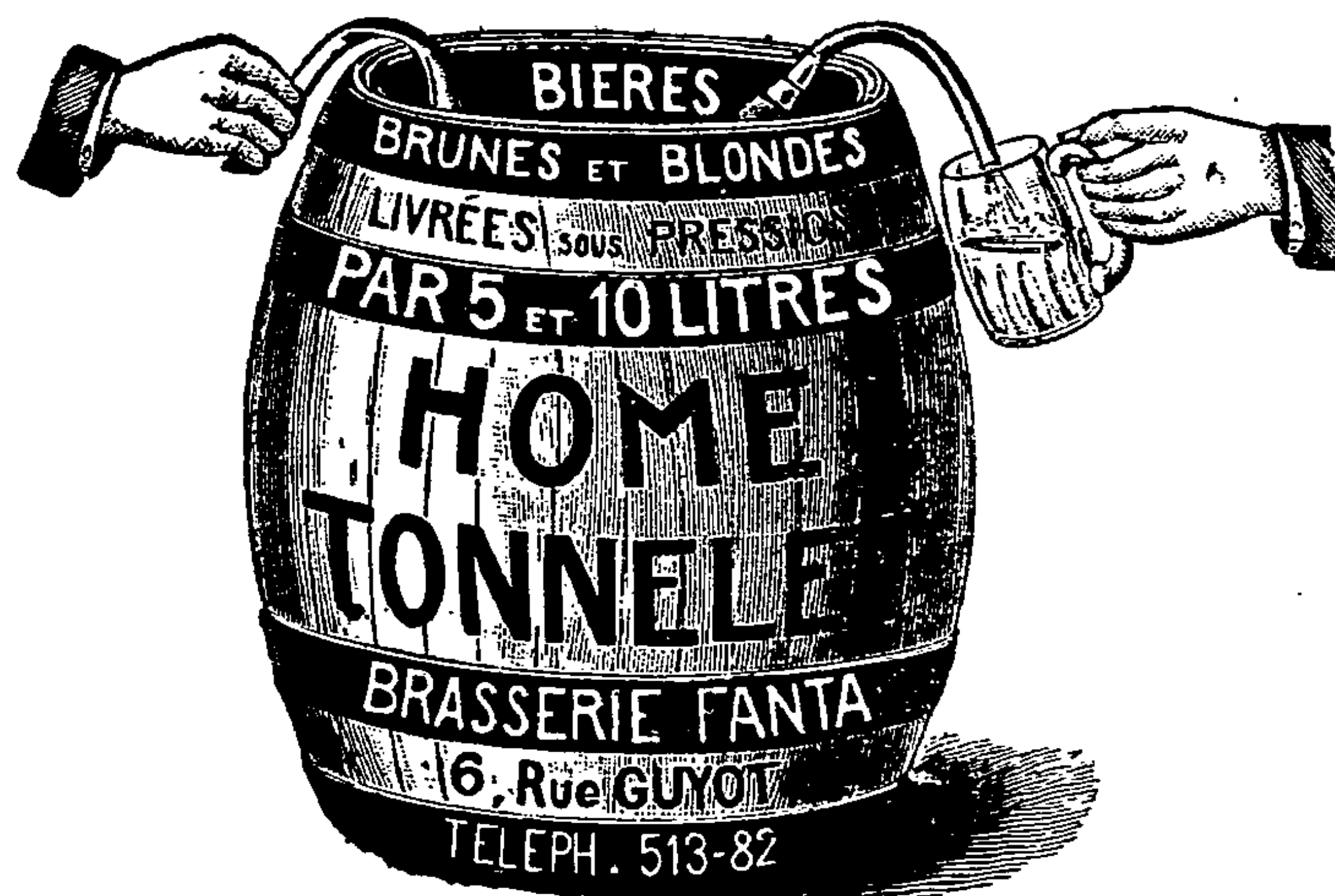
"Le Salvor"

Nouvel Appareil domestique
de nettoyage par le vide.

Breveté S. G. D. G.

A BRAS & ÉLECTRIQUE

INSTALLATIONS FIXES

P. ROUSSEAU, 39, rue Villiers de l'Isle Adam
PARIS

PLUS DE MAL DE MER

Grâce à la

DELPHININE

Du Dr FLASSCHEN

PRÉVENTIVE - CURATIVE - INOFFENSIVE

Flacon pour grande traversée . . 10 francs
— pour traversée 48 heures . . 5 francs

PRINCIPAUX DÉPÔTS :

PARIS

Ph^{ie} LANGLOIS, 4, Bvd la Madeleine. Tél. 245-44
Ph^{ie} ROBERTS & C^o, 5, Rue de la Paix. Tél. 229-66
Grande Ph^{ie} DE FRANCE, 13, Place du Havre. Tél. 129-34
Ph^{ie} ANGLAISE, 62, Av. Champs-Élysées. Tél. 522-52
Ph^{ie} BAILLY, 15, Rue de Rome. Téléphone 585-19

La DELPHININE

(WEITZ, PHARMACIEN), 8, Rue de Duras, PARIS

LE PAINTING CLEANER

BRILLE TOUJOURS

Détache et remet à neuf
instantanément et sans effortParis 1910
GRAND PRIX

les meubles vernis, cirés, laqués blanc et couleur, la carrosserie des voitures et automobiles, yachts, devantures de magasins, marbres, etc. — Les taches d'encre, de graisse, de cambouis et d'eau disparaissent sous son action.

Echantillon franco contre 0 fr. 50.

LA MERVEILLEUSE

(Marque déposée)

nettoie et détache rapidement, sans efforts, tous les métaux : or, argenterie, cuivre, etc., et donne, aux objets nettoyés, un brillant incomparable et durable.

Echantillon franco contre 0 fr. 15.

En vente dans les grands Magasins, Bazaars, Quincaillers, Garages, Maisons d'accessoires d'automobiles, etc.

Adresser les demandes d'Echantillons à :

M. P. DAILLY, 19, PASSAGE D'ISLY, 19
LEVALLOIS-PERRET (Seine)ASSUREZ-VOUS
contre le

VOL

au

LLOYD NEERLANDAIS

44, Rue Laffite, PARIS

Inspecteur sur demande.

Téléphone 248.24.

AMBULANCE + ST-LAZARE

Garde-Malades

A DOMICILE

Infirmiers et Infirmières diplômés
Gardes spéciales pour Dames en couches.

VENTOUSES. — MASSAGES. — SONDAGES

R. PÉNEAU, Masseur-Ventouseur Spécialiste.

100, rue St-Lazare (près la gare).

English Spoken.

TÉLÉPHONE 139-89.

Se Habla Español.

NOTRE ANNUAIRE A PARU

Notre Annuaire des abonnés au téléphone de la région de Paris, qui a paru au commencement du mois, a obtenu un vif succès parmi nos adhérents, qui nous ont su gré de ce nouvel effort accompli par notre Association dans l'intérêt général.

Nous avons voulu prouver que l'industrie privée — même avec les moyens limités dont dispose une association sans caractère commercial comme la nôtre — pouvait arriver à publier en janvier un Annuaire à jour des abonnés au téléphone — ce que l'administration n'a pu faire depuis de longues années.

Notre Annuaire paraîtra tous les ans à la même époque et sera toujours distribué gratuitement à nos adhérents.

COMITE CONSULTATIF DES P. T. T.

M. de Montebello président de la Commission du tarif téléphonique. — Les travaux de la Commission.

La première réunion.

A la suite de la réunion du Comité consultatif du 13 décembre au ministère du Commerce, la Commission du tarif téléphonique s'est constituée.

Se sont fait inscrire comme membres :

Les présidents des Chambres de Commerce de Lyon, Nancy, Lille, le Havre et Paris ;

MM. Picard, de Montebello, Schwob, Pauron, P. Forsans, Melle Pinettes, MM. Bouchard, Gustave Dubar.

Le bureau a été ainsi formé :

M. de Montebello, président ; M. Pauron, vice-président ; Melle Pinettes, secrétaire.

Après discussion il a été décidé que les réunions mensuelles auraient lieu à 4 heures du soir, le samedi précédant la réunion générale du Comité. Une seconde réunion aura lieu le lundi suivant (deuxième lundi de chaque mois) vers 9 heures 1/2 du matin, immédiatement avant la réunion générale.

La première réunion aura lieu en février. Les réunions du samedi se tiendront au sous-secrétariat des P. T. T. ; celles du lundi au ministère du Commerce.

Comme méthode de travail il a été décidé, d'accord avec M. Bouchard, que l'administration soumettrait aux membres de la Commission ses vues, tant sur la question du tarif téléphonique que sur d'autres questions téléphoniques. M. de Montebello fera de son côté aux membres de la Commission un exposé écrit de ces questions, afin qu'ils puissent se faire une opinion avant les réunions.

★★

Les commentaires de la presse.

Nous remercions les journaux qui ont bien voulu souligner en cette circonstance le rôle de l'Association des abonnés au téléphone. Voici à ce sujet ce qu'a écrit *le Gaulois* :

« Nous avons rendu compte, hier, de la première séance du Comité consultatif des postes, télégraphes et téléphones au ministère du Commerce, où figurent les représentants les plus autorisés du monde commercial. Ajoutons que ce comité a été institué à la suite de la longue et active campagne qu'a menée l'Association des abonnés au téléphone. Aussi est-ce justice si les membres du Comité consultatif ont élu le marquis de Montebello président de la Commission des téléphones. »

★★

La Liberté a interviewé M. de Montebello :

Lorsque l'Association des abonnés au téléphone se constitua, en 1904, pour protester contre l'arbitraire administratif et qu'elle brandit, au nom du public, l'étendard de la légitime révolte, qui eût cru que, sept ans plus tard, cette même administration repentante viendrait faire appel, pour se réformer elle-même, à l'appui et aux lumières de la jeune Association qui avait si courageusement dénoncé sa routine ?

C'est pourtant aujourd'hui chose faite. Non seulement le marquis de Montebello, le zélé président de l'Association, a été appelé par le sous-secrétaire d'Etat à siéger au Comité consultatif des P. T. T., mais celui-ci s'étant divisé en cinq grandes commissions, la commission des téléphones, à l'unanimité, a choisi aussitôt pour président M. de Montebello, en rendant ainsi hommage à l'activité et à la compétence dont il a fait preuve pour défendre les intérêts des abonnés et pour réclamer — et obtenir parfois — les réformes téléphoniques nécessaires.

Ceci est d'autant plus remarquable que la commission comprend des personnalités de valeur, comme les présidents des Chambres de commerce de Paris, Lyon, Lille, Nancy, Le Havre, et M. Bouchard, directeur de l'exploitation téléphonique.

Nous avons félicité M. de Montebello, en lui demandant ses impressions et ce qu'il comptait faire avec ses collègues de la commission.

« Mon impression est bonne, nous dit-il. L'Administration semble bien disposée : il faut en profiter pour hâter l'exécution des réformes en cours — créations de nouveaux bureaux, amélioration du service interurbain, batterie centrale intégrale — et en obtenir d'autres, comme l'abaissement du tarif.

» La commission porte officiellement le nom de « commission du tarif téléphonique » ; le sous-secrétaire d'Etat nous a saisis de la question du tarif, et c'est cette importante réforme, capitale pour l'avenir du téléphone, que nous allons d'abord étudier. M. Bouchard nous soumettra ses vues, et de mon côté je ferai aux membres de la commission un exposé écrit de la question, afin qu'ils puissent se faire une opinion avant la prochaine réunion.

» Mais il est déjà entendu que nous ne nous bornerons pas à l'étude de cette question ; l'administration nous laisse la plus grande latitude et, en outre des réformes qui nous sont soumises comme celle du tarif, nous préparerons des vœux que le Comité consultatif discutera, et votera, s'il y a lieu, en séance plénière.

» Le sous-secrétaire d'Etat nous a assuré, par avance, qu'il tiendrait le plus grand compte de ces vœux et qu'il s'efforcerait de donner satisfaction aux légitimes revendications du public. »

N'est-ce pas un signe du temps qu'une

exploitation d'Etat doive faire appel, pour se réformer, au concours des initiatives individuelles et des associations privées ?

LA RÉFORME TÉLÉPHONIQUE

Le programme de M. Chaumet

M. Chaumet a exposé dernièrement à un de nos confrères son programme de la réforme téléphonique. Le Sous-Secrétaire d'Etat espère arriver à la réorganisation du réseau de Paris et à l'adoption de la conversation taxée avec seize millions de crédits. Peut-être est-il un peu optimiste dans ses prévisions.

Après avoir déclaré que le téléphone est son grand souci, M. Chaumet poursuit :

« Je voudrais pouvoir donner à Paris et au pays entier l'instrument idéal de ses affaires et de sa commodité. En juillet dernier, j'ai déjà obtenu 14 millions de crédits pour six bureaux en construction. Gutenberg sera évacué cette année, et le service interurbain installé à la rue des Archives. Je déposerai, d'ici à quelque temps, un nouveau projet de loi complétant le nouveau réseau téléphonique parisien ; il me permettra d'accueillir tous les nouveaux abonnés et d'inaugurer le régime de la « conversation taxée. » Ne croyez pas que je demanderai des sommes énormes ; je suis peut-être ambitieux, mais je ne voudrais pas dépasser le chiffre de trente millions en tout. Remarquez que presque la moitié m'a été accordée.

» Pour les lignes de province, je rencontrerais jusque-là un sérieux obstacle dans la forme de la collaboration financière des chambres de commerce. Désormais elles ne feront plus d'« avances », mais fourniront des « fonds de concours » : simple artifice de comptabilité qui facilitera la tâche de l'Etat.

» Nos réseaux sont trop locaux ; il faut multiplier les circuits interdépartementaux et internationaux. Il est intolérable qu'on attende ici deux heures pour avoir une communication avec Bordeaux, ou trois heures avec Londres. *Je n'admets pas que l'attente dépasse un quart d'heure dans tous les cas.*

» Le projet de loi que je soumettrai pro-

posera une réorganisation d'ensemble. Quand j'ai besoin de 52 multiples pour installer en province, on m'en accorde 3 ! Eh bien, qu'on me laisse contracter un emprunt, au moyen d'obligations à court terme, par exemple, afin de couvrir les dépenses de premier établissement ; c'est le procédé naturel, commercial, et je puis vous dire que le ministre des finances n'y trouve pas d'inconvénient.

» Vous voyez qu'il y a « du pain sur la planche » pour 1912, conclut l'actif M. Chauvet ; et je vous assure qu'il n'en manquerait point pour 1913 ; mais je ne formerai point de pensées téméraires car si l'avenir n'appartient à personne, il appartient encore moins aux sous-secrétaires d'Etat... »

LE TÉLÉPHONE DANS LA BANLIEUE

Un vœu du Conseil général de la Seine

On sait quelles justes plaintes soulève le fonctionnement défectueux du téléphone dans la banlieue parisienne.

Au Conseil général de la Seine, M. Molinié s'est fait l'écho des revendications des abonnés et a fait adopter le vœu suivant par le Conseil, après en avoir ainsi justifié la teneur :

M. Molinié. — Messieurs, vous savez combien les services téléphoniques de banlieue fonctionnent imparfaitement et soulèvent de protestations de la part des commerçants, des industriels, et en général de tous ceux qui sont obligés d'y avoir recours.

On nous a répondu bien des fois que cette situation n'était pas plus mauvaise en banlieue qu'à Paris ou qu'en province et qu'elle participait simplement à un état général défectueux dans tout le pays. C'est bien possible ; cependant il y a, à l'insuffisance des communications téléphoniques en banlieue, des causes locales facilement modifiables et qu'il est utile de signaler.

C'est d'abord l'insuffisance des circuits reliant chacune des villes de banlieue à Paris. Il n'y a vraiment pas assez de lignes de départ et d'arrivée pour le nombre d'affaires qui sont traitées en banlieue et pour le nombre des communications qui y sont demandées. Je

pourrais vous en citer de nombreux exemples. Aussi n'est-il pas rare qu'aux heures d'affluence, c'est-à-dire le matin vers dix heures et dans l'après-midi de tous les jours, nous soyons obligés d'attendre une heure ou deux une simple communication avec Paris.

C'est ensuite l'état défectueux des installations des fils sur les poteaux télégraphiques. En certains lieux, les fils sont détendus et ils se touchent par le grand vent ou par le frôlement des branches.

Quand il arrive un accident qui amène la rupture de quelques fils, l'Administration centrale apporte vraiment trop de délais à donner des ordres pour leur réparation.

Toutes ces causes ont des effets déplorables sur nos circuits surchargés.

Enfin, une troisième raison qui nous a été signalée de l'imperfection des services téléphoniques en banlieue, c'est le changement incessant du personnel dans les bureaux téléphoniques des communes suburbaines.

Il n'y a en grande partie dans nos bureaux qu'un personnel de passage et trop souvent composé avec des unités incomplètement exercées.

Nos postes de banlieue ne sont point des postes de début et nous souffrons de l'instabilité du personnel téléphonique comme nous souffrons par ailleurs de l'instabilité de beaucoup de nos fonctionnaires locaux.

Messieurs, je vous propose, au nom de plusieurs de nos collègues de banlieue, de vouloir bien émettre à ce sujet le vœu suivant comme protestation contre l'insuffisance de nos services téléphoniques :

« Le Conseil général,

« Emet le vœu :

« Que le nombre des circuits reliant les communes de la banlieue à Paris soit augmenté ;

« Que les fils soient retendus, souvent vérifiés et réparés avec célérité en cas de rupture ;

« Que le personnel des bureaux téléphoniques de banlieue jouisse d'une plus grande stabilité. »

Adopté.

Le Téléphone au Bois de Boulogne

Une proposition de M. Jousselin. — Le téléphone dans le Bois. — Pour la surveillance et la sécurité des promeneurs.

Le téléphone pénètre partout. Voici qu'on parle de l'installer dans les bois, pour la sécurité des promeneurs. Et naturellement — à tout seigneur tout honneur — on commence par le Bois de Boulogne.

Cette innovation originale vient d'être demandée par M. Jousselin, conseiller municipal, dans son rapport sur le Bois : il réclame la création, dans le Bois, d'un réseau téléphonique pour laquelle est prévue une dépense de 39.000 francs.

La surveillance du Bois de Boulogne est exercée par un nombre de gardes devenu notoirement insuffisant et qui, par une anomalie au moins étrange, est inférieur à celui d'il y a quarante ans. Ce service se trouve, en outre, à chaque instant, entravé par la difficulté des communications rapides entre les divers points des 872 hectares que comprend la promenade.

Les rares gardes chargés de veiller à la conservation du Bois et à la sécurité des promeneurs se trouvent actuellement isolés et dans l'impossibilité d'en référer rapidement à leurs chefs immédiats, en cas d'accidents ou d'incidents graves. Il n'existe pas de poste de police permettant au chef de service d'être tenu constamment au courant de ce qui se passe dans toute cette étendue et de faire renforcer, au besoin, la surveillance à certains moments de la journée et sur certains points.

En attendant que les disponibilités budgétaires permettent d'augmenter d'une façon importante l'effectif des gardes, il est indispensable, dès maintenant, de leur faciliter leur tâche et d'améliorer l'organisation de ce service de police, aussi nécessaire pour le public que pour la conservation du Bois lui-même.

Cette amélioration peut être obtenue facilement en créant une liaison rapide par téléphone entre les différentes parties de la promenade et en installant un poste central de

gardes, servant de poste central téléphonique pour le réseau privé à établir, et relié en même temps au réseau de Paris.

C'est, du reste, ce qui existe depuis longtemps à la préfecture de police, où tous les postes de gardiens de la paix sont reliés entre eux et à la préfecture par une ligne télégraphique spéciale, comme les commissariats sont reliés téléphoniquement, sans passer par le réseau, à la direction de la police municipale.

Le projet présenté par l'administration comprend l'installation de trente-cinq appareils téléphoniques à placer soit dans les bâtiments (postes de secours, logements, bureaux), soit extérieurement, sur les murs des constructions existantes et, dans ce cas, protégés par une armoire en tôle de fer et fermant à clef. Il comporte, en outre, l'installation du poste central et du bureau du contrôleur de surveillance à proximité de la Conservation et au centre de la fréquentation et du mouvement.

LE MANDAT-CONTRIBUTIONS

Pour payer ses impôts par la poste Les dispositions officielles

On a beaucoup parlé du mandat-contributions qui donne désormais aux contribuables le droit d'acquitter leurs impôts par la voie postale, au lieu de faire la queue aux guichets des percepteurs.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs en reproduisant ci-dessous les dispositions officielles qui régissent la matière.

Décret du 25 juin 1911, autorisant les contribuables à acquitter les contributions directes et les taxes assimilées dans les bureaux de poste.

Article premier. — Les contributions directes et les taxes assimilées peuvent être acquittées dans les bureaux de poste au moyen d'un mandat spécial appelé mandat-contributions. Le reçu de la poste est libératoire s'il est délivré en échange d'un mandat-contributions régulièrement établi.

Ne sont pas réclamés au contribuable les frais des actes de poursuite signifiés à une date

postérieure à celle du mandat qui solde la dette exigible.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Journal Officiel* et au *Bulletin des Lois* et qui entrera en application le 1^{er} janvier 1912.

Fait à Paris, le 25 juin 1911.

Instruction relative à la mise en service du mandat-contributions

Dispositions générales

Tous les établissements postaux de France et d'Algérie, qui émettent des mandats payables à domicile, ainsi que les contrôleurs des services maritimes postaux embarqués sur les paquebots-poste, participent à l'émission des mandats-contributions. Les recettes auxiliaires et les distributions auxiliaires n'émettent pas les mandats de l'espèce dont le montant excède 300 francs.

Remise des formules au public

Les formules servant à l'établissement des mandats-contributions sont tenues à la disposition du public, aux guichets de tous les bureaux ouverts à ce service, et chez tous les comptables directs du Trésor (trésoriers-payeurs généraux, receveurs particuliers des finances et percepteurs).

Les facteurs ruraux en sont également pourvus.

Droit à percevoir

Les mandats-contributions sont passibles ; de la taxe d'affranchissement applicable aux lettres ordinaires, soit 0 fr. 10 (loi de finances du 8 avril 1910, art. 44).

Et du droit de commission fixé par la loi du 4 avril 1898, article 1^{er} (art. 1149 de l'instruction générale).

Etablissement des mandats

En raison de la nature spéciale des renseignements qui doivent figurer sur les mandats-contributions, les préposés n'ont pas à intervenir dans la rédaction de ces titres.

Dépôt d'un mandat-contributions

Dès qu'un mandat-contributions lui est remis, l'agent du guichet s'assure qu'il ne présente ni rature ni surcharge, même approuvées. Il vérifie, ensuite, si l'adresse du percepteur ainsi que toutes les indications que comporte la partie gauche du recto de la formule ont bien été portées ; il doit, autant que possible, faire compléter ces indications, mais il n'a pas à en contrôler l'exactitude.

Lorsqu'un mandat-contributions présente des ratures ou surcharges, le titre est détruit sans formalités, et l'expéditeur est invité à en établir un nouveau.

Récépissé

Le récépissé détaché du carnet n° 1406 bis, qui est délivré en échange d'un mandat-contributions régulièrement établi, est libératoire pour le contribuable. En conséquence, l'agent d'émission doit obligatoirement désigner lui-même, sur ce récépissé, le percepteur destinataire. Il doit également s'assurer que l'empreinte du timbre à date, qu'il a apposée, est lisible et, dans le cas contraire, il répète la date à la main en la faisant suivre de son visa.

Avis de paiement non admis

Les demandes d'avis de paiement concernant des mandats-contributions ne sont pas admises.

Remboursement à l'expéditeur

L'expéditeur d'un mandat-contributions peut en obtenir le remboursement, tant que le titre n'a pas quitté le bureau d'émission ou le bureau d'attache si le mandat a été émis par une recette auxiliaire. Le remboursement n'a lieu qu'après restitution du récépissé qui doit être annexé au mandat remboursé.

Lorsque le mandat a quitté le bureau d'émission, la demande de remboursement n'est plus recevable.

Comme pour les mandats-poste ordinaires (Instr. gén. art. 1149), le droit de commission est acquis au Trésor, au moment du dépôt des fonds et par le seul fait de l'établissement des titres.

Paris le 15 novembre 1911.

CH. CHAUMET.

LE TÉLÉPHONE AVEC L'ÉTRANGER

NOUVEAUX SERVICES INTERNATIONAUX

Les communications téléphoniques avec l'Angleterre

Un nouveau câble téléphonique ayant été établi entre la France et l'Angleterre, depuis le 25 décembre 1911, des conversations peuvent être échangées notamment entre Paris et :

a) Bedford, Bradfort, Blackburn, Hastings, Merthyr-Tydwil, Newcastle on Tyne, Newhaven, Portsmouth, Plymouth, Swansea (taxe 10 fr. par 3 minutes) ;

b) Aberdeen, Dundee, Edimbourg, Glasgow, Greenock, Perth (taxe 12 fr. par 3 minutes).

Il est actuellement procédé à des expériences dans le but de déterminer les villes de France autres que Paris auxquelles le bénéfice de cette mesure pourra être étendu.

*
* *

Les communications téléphoniques avec l'Espagne

Au 1^{er} janvier dernier a été inauguré le service téléphonique entre la France et l'Espagne.

Des communications téléphoniques peuvent être désormais échangées entre Paris et Saint-Sébastien, Port-Bou, Irun (taxe 4 fr. 75 par 3 minutes de conversation) ; Madrid, Barcelone, Tarragone (taxe 6 francs par 3 minutes de conversation). Les taxes des conversations échangées entre neuf heures du soir et sept heures du matin en été ou huit heures du matin en hiver sont fixées aux trois cinquièmes du tarif du jour, soit 2 fr. 85 pour les trois premières, et 3 fr. 60 pour les trois autres.

Enfin, une taxe plus réduite est applicable, sous certaines conditions, aux communications établies sous le régime de l'abonnement. Toutefois, l'administration espagnole ne pourra provisoirement admettre les communications directes avec les postes de ses abonnés, et ceux-ci devront se rendre aux cabines publiques pour y échanger des communications.

Un service d'appel qui fonctionne entre les villes françaises et espagnoles admises à participer au service téléphonique permet d'ailleurs

à toute personne désireuse de converser d'une de ces villes françaises avec un correspondant en Espagne de l'informer de l'heure approximative à laquelle elle demandera la communication. La taxe de cet avis d'appel est fixée au quart de la taxe de jour.

Echos de partout

Pour accélérer le tri des lettres

Une idée très intéressante pour accélérer le tri des lettres, est lancée par le *Journal des Postes*.

Le nombre des correspondances va croissant sans cesse, et le tri des lettres devient une tâche tellement considérable, que si un événement interrompt les opérations il devient difficile de se remettre au courant.

Pour simplifier les opérations, et pour empêcher les fausses directions, ne serait-il pas possible de créer des enveloppes de couleurs différentes suivant la destination des correspondances, par exemple :

Paris, roses ; France, jaunes ; Etranger, vertes.

L'usage de ces enveloppes ne serait pas obligatoire, s'en servirait qui voudrait, mais il semble que les grandes administrations, compagnies de chemins de fer, sociétés d'assurances, banques, journaux, grandes industries, haut commerce, les adopteraient, au grand avantage de la sûreté et de la rapidité de la transmission de leur courrier.

Qu'en pensent nos lecteurs ?

**

Le rachat des téléphones en Angleterre.

Le réseau de la National Telephone Company vient d'être acquis par l'Etat anglais et sera placé dorénavant sous la direction du Postmaster General. Tous les employés de la Compagnie passent au service de l'Etat. Une assemblée extraordinaire des actionnaires sera tenue sous peu, dans le but de voter la dissolution. Le Postmaster General a décidé d'avancer £ 3.000.000 pour désintéresser les obligataires. Le capital de la Compagnie est de

£ 16.000.000. Ainsi le gouvernement se trouve posséder tous les services téléphoniques du Royaume-Uni, sauf le petit réseau municipal de Portsmouth.



Le martyr de l'abonné

(Humour anglais)

On vient de publier à Londres une amusante caricature représentant un vieux monsieur de mise correcte, mais portant des cheveux et des ongles démesurément longs. Son visage exprimait une patience désespérante, et sa main retenait contre son oreille le récepteur d'un téléphone. En regardant de plus près, on s'apercevait que des champignons et des mousses avaient poussé dans sa chevelure et que, dans la conque de ses oreilles, des araignées avaient tissé leurs toiles. La main demeurée libre tenait une palme jaunie et sous cette figure lamentable on lisait : « *Saint abonné, martyr.* »

Une édition française de cette caricature serait certainement assurée d'un vil succès.



L'esprit par téléphone

Naguère figurait sur l'Annuaire officiel des abonnés au téléphone, le nom de M. Sansatout. Ce nom a disparu, et notre confrère *Excelsior* nous donne à ce sujet l'amusante explication suivante :

M. Sansatout a toujours le téléphone, mais sous un pseudonyme, car son nom prédestiné lui valait de trop fréquentes plaisanteries de la part des fidèles de bridge.

Dans un cercle parisien où l'on joue beaucoup au bridge, les partenaires avaient pris coutume de téléphoner à tous moments au pauvre M. Sansatout :

— Allo ! Allo !

— Allo !

— Vous êtes bien M. Sansatout ?...

— Parfaitement.

— Voudriez-vous être assez aimable pour me dire si je puis déclarer sans atout avec deux as et trois rois ?...

Ou bien :

— On déclare sans atout, dans quelle couleur dois-je attaquer ?...

Le malheureux, au bout du fil, rageait, pes-

taut, raccrochait l'appareil. Mais rien n'y faisait. Quelques jours ou quelques heures plus tard, la facétie recommençait.

Et M. Sansatout en perdait le sourire. Il a préféré changer de nom au téléphone.

Ingénieurs et Techniciens

L'article suivant de la *France Postale* sur la nécessité de remplacer des ingénieurs à tout faire par des techniciens spécialisés, correspond trop aux idées que nous avons souvent exprimées pour que nous ne le reproduisions pas :

L'Administration a besoin de spécialistes : l'unité que l'on promène indifféremment du guichet postal au téléphone, au Hughes, puis au Baudot, existe encore, mais devient l'oiseau rare ; le chef doit être toujours spécialisé. Nous classerons donc les candidats en deux groupes : administrateurs et techniciens.

Aux uns et aux autres, nous demanderons des notions générales (rédaction sur un sujet classique, rédaction sur une question de géographie industrielle et économique). Des futurs administrateurs nous exigerons, en outre, quelques notions de droit civil, d'économie politique, de comptabilité commerciale et financière.

Les futurs techniciens seraient interrogés sur les mathématiques, la physique, la chimie, la mécanique et la technologie industrielle. Le programme serait, à peu près, celui des cours que les diverses Universités ont créés, un peu partout, pour préparer aux études techniques industrielles. Il n'est pas indispensable que les agents techniciens soient des mathématiciens transcendants ; la formule anglaise, *ingénieur praticien*, suffit à notre ambition.

Comment les candidats se prépareraient-ils à ce concours ? L'Administration n'a pas à s'en préoccuper autrement que de la préparation actuelle à l'Ecole.

Si nous estimons qu'elle doit à ses meilleurs agents l'enseignement professionnel, nous avons la ferme conviction que les notions générales professées dans les écoles d'enseignement public, doivent être acquises par les candidats soit avant d'entrer dans les cadres, soit pendant leurs premières années de service et pendant leurs loisirs.

Ce concours d'admission aux Ecoles provinciales serait ouvert à tous les agents et sous-agents de 26 à 30 ans, comptant cinq années de services effectifs.

Que l'on ne s'étonne pas si les matières professionnelles ne trouvent pas leur place dans ce programme : leur tour viendra. Ce qui doit être tout d'abord exigé des candidats, c'est l'intelligence native, les connaissances élémentaires, « l'aptitude à comprendre » : l'instruction générale doit avoir été préalablement acquise ; le « métier » s'apprend avec le temps.

Administrateurs et Techniciens

Que faut-il entendre par « administrateur » et par « technicien » ?

L'administrateur est le sous-chef de section à la poste, le receveur de bureau composé, l'inspecteur postal.

Parmi les techniciens on rangera le sous-chef de section du télégraphe ou du téléphone, le chef de centre et l'inspecteur technique.

Et les ingénieurs ? Les ingénieurs, nous estimons qu'on peut les supprimer presque complètement.

Il existe actuellement, dans l'Administration, 16 ingénieurs en chef. Qu'on veuille bien rechercher quels travaux nécessite l'intervention logique de tant d'hommes possédant des connaissances aussi étendues que les Polytechniciens. Quels sont les techniciens qui jusqu'à ce jour, ont apporté d'importants perfectionnements aux appareils et aux lignes télégraphiques ? Ce sont les Baudot, Picard, Queinnec, Dubreuil, Godfroy, Lrsalère, Lestienne, Munier, Meyer, Robichon, Carrat, Montoriol, Faivre, etc..., tous d'anciens commis, des agents sortant du rang. Quels sont les inventeurs qui ont fait progresser le téléphone ? La Société des Téléphones, les maisons Aboillard, Thomson, l'Association des ouvriers en instruments de précision, d'autres Sociétés privées, et, aussi, quelques agents de l'Administration tels que les Anizeau, Tallendeau, Gaucher, Marty..., simples inspecteurs.



LE RAPPORT

DE M. DALIMIER

Le budget des P. T. T. — L'opinion du rapporteur de la Chambre sur les réformes téléphoniques

Le budget des P. T. T. a été discuté et voté très rapidement à la Chambre en fin de session. Mais il nous a valu un intéressant rapport de M. Dalimier, qui a traité avec toute l'ampleur qu'elle mérite la question téléphonique.

Le rapporteur s'est montré très sévère pour l'incapacité et l'imprévoyance de l'administration, comme on le verra dans les extraits qui vont suivre. On se rendra compte également que M. Dalimier est d'accord avec l'Association des abonnés au téléphone sur les principales réformes à effectuer.

N. D. L. R.

L'incapacité de l'administration

C'est seulement aujourd'hui que l'Administration se décide à constater officiellement qu'il y a des imperfections dans son organisation. Cet aveu tardif est l'indice d'une situation extrêmement tendue, car il n'est pas dans les habitudes des bureaux de reconnaître spontanément qu'ils ont pu commettre des erreurs.

Il convient de ne pas les blâmer outre mesure d'avoir consenti cet aveu ; car il serait désirable qu'un courant de confiance s'établisse entre le Parlement et l'Administration : tout le monde y gagnerait.

Quoi qu'il en soit, il appert qu'on a fait un mauvais choix pour le diamètre des fils ; qu'on a établi, sur les anciens poteaux, sans modifier la longueur des portées, un nouveau système d'armement, très ingénieux, mais qui aurait normalement dû entraîner un remaniement préalable des lignes primitives.

L'Administration a fait preuve, ou d'une indifférence coupable, ou d'une incapacité absolue. Elle reconnaît, avec sérénité, qu'il faudra du temps et de l'argent pour atténuer les résultats de cette accumulation d'erreurs ; en attendant, la crise s'accroîtra ; le service ira de mal en pis, et la carte à payer s'enflera de plus en plus.

Il existe un comité technique chargé des études relatives aux détails de construction des lignes ; il serait intéressant de savoir si la situation lui a été signalée dès que les premières difficultés ont surgi et de connaître les avis qu'il a pu émettre.

Nous n'avons pas eu le temps de nous renseigner à cet égard, mais nous signalons la situation pour que nos successeurs, ou la Chambre si elle le juge utile, dirigent leurs recherches de ce côté lorsque l'Administration la saisira des demandes de crédits dont elle nous menace.

La situation précaire du réseau général a une origine que l'Administration nous indique. Quels sont les auteurs responsables de cette situation ? Les progrès de la science électrique ne permettaient-ils pas de prévoir les difficultés que l'on constate maintenant ? Y a-t-il eu négligence personnelle d'un ou plusieurs chefs de service ? Ou bien *n'est-ce pas encore là un résultat d'un vice d'organisation, une conséquence du principe de la division du travail et des responsabilités poussées à l'extrême, appliqué même aux bureaux de l'Administration centrale ? Avec une pareille organisation, il suffit d'écrire une correspondance de trois lignes au moment opportun pour mettre sa responsabilité à couvert.* Mais les efforts ne sont pas coordonnés, on n'aboutit à aucun résultat pratique, on perd beaucoup de temps et, finalement, on impose des charges supplémentaires aux contribuables déjà mécontents d'être mal servis à titre d'abonnés.

★★

Aucun plan pour l'avenir

Après avoir fait ressortir l'avantage de la conversation taxée, M. Dalimier a demandé à l'Administration quel était son plan pour l'application de cette réforme. Voici la réponse :

« L'Administration a déjà envisagé l'application du régime de la conversation taxée dans les villes de plus de 80.000 habitants. La réalisation du projet exige au préalable des remaniements des locaux et des extensions importantes des réseaux et des installations actuellement en service, mesures que les crédits inscrits normalement au budget n'ont pas jusqu'ici permis d'effectuer.

« En ce qui concerne le nouveau tarif, qui serait appliqué dans les réseaux en question,

l'Administration est d'avis d'adopter un taux d'abonnement en principal qui serait variable avec le nombre d'abonnés dans le réseau.

« C'est sur ces bases que seront établies les propositions qu'elle soumettra, le moment venu, à l'étude du ministre des finances. Les échelons du tarif pourraient être les suivants : de 1 à 500 abonnés, de 500 à 1.500, de 1.500 à 3.000, et au-dessus de 3.000 abonnés.

« Quant à la quotité de l'abonnement en principal dans chaque échelon, elle devra être déterminée avec la double préoccupation de faciliter l'accroissement de la clientèle, tout en assurant au Trésor des produits nets sensiblement équivalents à ceux qui résultent de l'application du régime forfitaire actuel. »

★★

Une fois de plus, l'Administration s'est tenue dans la réserve diplomatique que lui ont reprochée souvent les rapporteurs des budgets précédents. Sans doute, « l'application du régime de la conversation taxée à Paris exigerait des travaux de construction, de remaniement et d'installation. » C'est une chose d'autant plus connue que c'est le prétexte continuellement mis en avant pour expliquer l'inertie administrative. L'argument n'est pas sans valeur ; et il permet surtout de faire retomber sur le Parlement la responsabilité de l'état de choses existant.

Mais, pour cette raison même, le Parlement aurait, semble-t-il, au lendemain du jour où il a consenti un crédit de plus de 11 millions pour l'amélioration du réseau de Paris, le droit de connaître les intentions de l'Administration afin de se rendre compte si les travaux qui vont être entrepris seront compatibles, dans quatre ou cinq ans, avec les besoins du service. L'Administration a-t-elle la notion de ce que doivent être les remaniements, les constructions nouvelles dont la réalisation est, paraît-il, indispensable ? A-t-elle une conception très nette des méthodes qu'elle emploiera pour rattacher les abonnés à conversations taxées ? Les travaux dont elle a fourni le programme à l'appui du projet de loi 944 seront-ils tous intégralement nécessaires dans la forme prévue, dans ce délai de quatre ou cinq années ? Ne demandera-t-on pas au Parlement de nouveaux crédits pour modifier les installations à peine mises en service ?

C'est une éventualité que la réponse ambiguë faite à votre rapporteur permet de redouter. A moins, ce qui est possible, que l'Administration n'ait aucun plan, aucune idée des travaux à faire, aucune conception du nouveau réseau à réaliser, ce qui, étant donnée sa méthode de travail, ne laisserait pas espérer l'avènement du régime tant souhaité par la clientèle, existante ou éventuelle, du téléphone, avant de nombreuses années.

★★

La réforme du tarif. Le système à paliers.

M. Dalimier préconise le système à paliers (ou système forfaitaire gradué) qui a toujours été réclamé par l'Association des abonnés au téléphone :

Le système d'abonnement forfaitaire avec maximum de conversations se prête d'ailleurs à un certain nombre de combinaisons et, entre autres, à celle connue sous le nom de système à paliers.

Supposons qu'au-dessous d'un chiffre annuel de 4.000 communications, par exemple, on amène l'abonné de Paris sur un multiple d'un des grands bureaux centraux, et que, par conséquent, on lui retire le bénéfice de l'abonnement à conversations taxées, il serait arbitraire de lui imposer un abonnement correspondant à 8.000 communications, si son trafic ne doit pas atteindre ce chiffre. S'il est rationnel et équitable que l'abonné paye suivant l'usage qu'il fait du téléphone, il est non moins logique et juste qu'il n'acquitte pas un taux d'abonnement en disproportion avec le nombre des communications qu'il échange.

Rien ne s'opposerait à ce que l'abonnement forfaitaire ne comporte une gradation, par exemple de 1.000 en 1.000, ou de 2.000 en 2.000 communications, avec un tarif proportionnel.

Les « petits abonnés » auraient, avons-nous dit, la faculté de contracter sous le régime des conversations taxées. Mais, là encore, il y aurait intérêt pour tous, administration et clientèle, à appliquer le système dit de la « conversation taxée, avec minimum de conversations » acquitté par avance. Il importe, pour la bonne marche du service téléphonique, que les opérations d'établissement d'une communication soient le plus simples possible. Toute opéra-

tion de comptabilité, toute inscription, quelque réduite fût-elle, constitue une gêne, et par suite un retard, dont la répétition influe sur le rendement d'un bureau central pris dans son ensemble.

Or, si le régime de la conversation taxée a de multiples avantages, il entraîne fatalement avec lui cet inconvénient grave : la nécessité d'une comptabilité. Si toutes les conversations, sans exception, doivent être taxées une à une, la comptabilité est compliquée, le service moins rapide. Par suite, le rendement de chaque téléphoniste est moindre, il faut plus de personnel, l'exploitation est plus onéreuse, et, partant, l'abonnement doit être plus cher.

Si, au contraire, le nombre moyen de communications que peut échanger normalement un « petit consommateur » du téléphone échappe à la taxation, cet inconvénient est évité et l'abonnement peut être fixé à un taux abordable, ce qui est, en définitive, le résultat cherché.

Par extension, cette organisation pourrait s'appliquer aux grandes villes de province, car il n'est pas indispensable de considérer comme une règle immuable, comme un principe intangible l'existence d'un seul bureau central par réseau.

Quel devrait être, dans ces conditions, le taux de l'abonnement ? Nous nous garderons bien d'indiquer un chiffre, car les éléments d'appréciation exacte nous font défaut. Il serait indispensable de dégager, en premier lieu, le montant des dépenses engagées, tant en matériel de postes qu'en construction de lignes, et de déterminer la valeur des immeubles ou fractions d'immeubles occupés par les locaux exclusivement affectés au téléphone. Cette ventilation doit être faite sérieusement, et si nous n'avons pas voulu imposer à l'Administration un travail qu'elle aurait dû exécuter trop hâtivement pour que les résultats en puissent être acceptés sans contrôle, nous ne pouvons que l'inviter à l'établir le plus rapidement possible, ce qui doit être fait avec la plus grande sincérité, si l'on veut enfin aboutir à une réforme sérieuse et définitive.

L'adoption du régime de l'abonnement à conversations taxées dans les grandes villes aura pour conséquence d'amener l'Administration à une revision complète des détails de ses tarifs. C'est ce qui résulte de sa réponse

même, puisqu'il entre dans ses intentions de créer des échelons de tarifs proportionnels au nombre des abonnés.

Cette revision est désirable, car la complexité de ses tarifs décourage les abonnés et les agents. Plus de simplicité s'impose. Le service d'ailleurs ne peut qu'y gagner.

★★

Automatique et semi-automatique

Nous avons demandé à l'Administration de nous renseigner sur ses intentions au sujet de l'utilisation éventuelle de tel ou tel système ; elle nous a fait connaître son avis en ces termes :

« Le téléphone automatique a, désormais, fait ses preuves. L'opinion est cependant encore partagée sur les mérites respectifs des divers systèmes, ainsi que l'ont montré les discussions du dernier congrès technique.

« L'Administration a l'intention de s'engager prudemment et progressivement dans la voie de l'automatique, en l'appliquant successivement dans divers réseaux de province. Pour chaque installation, il serait, bien entendu, tenu compte des résultats acquis précédemment, de la façon dont le public français apprécierait ce nouveau mode de communication, et, enfin, des derniers progrès accomplis dans cette branche encore nouvelle de la téléphonie.

« Les sacrifices de matériel encore utilisable devront toujours être aussi faibles que possible.

« Il résulte de ce qui précède que, pour Paris, la question ne peut pas encore se poser à l'heure actuelle.

« Il faut attendre l'essai étendu et probant de l'automatique en France. Il est fort probable qu'à ce moment, l'automatique fonctionnera à l'étranger dans les réseaux d'une importance comparable à celle de Paris et qu'ainsi la transformation, s'il y a lieu, pourra s'accomplir avec un minimum de risques.

« En 1912, l'Administration va installer l'automatique à Nice pour desservir l'ensemble du réseau de cette ville.

« Les crédits dont elle pourra disposer sur le budget ne permettront pas de pousser plus loin l'expérience, mais il sera très désirable que des ressources nouvelles soient accordées par le budget de 1912 et les suivants pour per-

mettre de nouveaux essais tant dans les villes que dans les campagnes à rattacher par automatiques à ces dernières. »

Le système semi-automatique auquel il n'est fait aucune allusion serait-il d'ores et déjà écarté par l'Administration ?

Des études récentes et qui paraissent sérieusement documentées tendraient cependant à lui attribuer, dans aucun cas, une réelle supériorité sur le système purement automatique. Des études comparatives pourraient, semble-t-il, être utilement tentées à ce point de vue, et nous nous plaisons à penser que l'Administration ne manquera pas d'y procéder.

★★

Contre les incendies

La fréquence des incendies dans les bureaux téléphoniques appelle tout particulièrement l'attention sur une proposition formulée par M. l'inspecteur breveté Winterer en vue de l'utilisation, sous une pression convenable, de l'anhydride carbonique pour leur extinction.

Un dispositif étudié par ce fonctionnaire et l'utilisation d'un joint parfaitement étanche imaginé par un constructeur de Nancy doivent permettre d'entrer immédiatement dans la période des essais.

A Travers la Presse

Le téléphone Douai-Paris

Du *Matin*, dans l'intéressante rubrique « On réclame » :

Les relations téléphoniques entre Douai et Paris sont extrêmement difficiles ; un seul fil relie ces deux villes, et ce fil est fréquemment interrompu, par suite de circonstances diverses. La population industrielle et commerciale de la région de Douai se plaint sans cesse de cet état des choses, mais ses plaintes restent lettre morte.

Et cependant, les abonnés ont des droits qu'ils ignorent encore.

Deux fils téléphoniques devraient depuis deux ans relier Douai à Paris. Le deuxième fil a été payé à l'Etat par la chambre de commerce, il y a deux ans déjà, et, chose bizarre,

grâce à une opération fictive dite de trésorerie, ce deuxième fil a été remboursé sur les *recettes effectuées*.

Or, ce deuxième fil n'existe pas ! Ou plutôt il a commencé d'exister, puisqu'il a été construit jusqu'à Cambrai, mais il n'est utilisé que pour les relations Douai-Cambrai.

Bien mieux, l'Etat vient de recevoir des chambres de commerce de Douai et de Cambrai une somme de 12.000 francs pour la construction d'un deuxième fil Douai-Cambrai.

Mais il s'est bien gardé de construire ce deuxième fil. Il a continué, tout simplement, à utiliser la partie construite du fil Douai-Paris.

— Ce deuxième fil existe, s'est-il dit ; pourquoi le construirais-je ?

Et il a empoché les 12.000 « balles » avec le plus grand flegme !

En attendant, Douai reste toujours avec son unique fil Douai-Paris, et les abonnés continuent de gémir.

L'Etat a touché le prix d'un fil imaginaire, et il a remboursé à celui qui le lui avait payé, le prix de ce fil imaginaire sur des recettes effectuées grâce à son « installation » !

Il est en règle. Les récriminations des abonnés lui importent peu.

Est-ce beau ? — MEURCE.

UN JUGEMENT DU CONSEIL D'ETAT

Les avances des communes pour l'installation du téléphone — L'administration condamnée

La convention par laquelle une commune, pour obtenir d'être reliée au réseau téléphonique général, promet à l'Etat un local, l'entretien, etc., constitue une offre de concours pour l'exécution d'un travail public et il appartient au Conseil de préfecture de reconnaître des difficultés soulevées par l'exécution du contrat.

Lorsque la commune a, à plusieurs reprises, présenté à l'administration des candidats à la gérance du bureau, conformément à ses obligations, celle-ci n'a pas le droit par une série de refus systématiques d'imposer à la commune un candidat de son choix.

(COMMUNE DE CÉRON)

Telles sont les conséquences juridiques qui se dégagent d'un arrêt du Conseil d'Etat, rendu le

5 juillet dernier, en section du contentieux, sous la présidence de M. Coulon. Nous en détachons ci-dessous les principaux considérants, car cet arrêt est très important pour le développement du téléphone dans les communes rurales.

Il va sans dire que nous approuvons entièrement la décision de cette haute juridiction :

Le Conseil d'Etat,

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, par délibération du 27 août 1905, le conseil municipal de Céron a décidé de demander l'établissement d'une ligne téléphonique reliant la commune au réseau général ; qu'à cet effet il s'est entendu avec la Chambre de commerce de Mâcon, qui s'est engagée dans les conditions prévues par la loi du 20 mai 1890, à verser en son lieu et place, au Trésor public, la somme de 5.070 francs, représentant les frais de construction de la ligne, à charge par la commune de lui payer les intérêts de cette somme ; que de son côté la commune requérante s'est obligée envers l'Etat à mettre gratuitement à sa disposition le local destiné au fonctionnement du service téléphonique, à y faire exécuter à ses frais les travaux d'appropriation, ainsi que toutes les réparations qui deviendraient nécessaires par la suite ; à prendre à sa charge la fourniture et l'entretien du mobilier, l'éclairage, le chauffage et le nettoyage du bureau ; à présenter à l'agrément du directeur départemental des postes et des télégraphes un gérant chargé de la garde des appareils et son suppléant ; enfin à rétribuer directement ces agents.

...Considérant que le directeur du département s'est refusé à agréer ces agents sans donner aucun motif de ses refus successifs ; mais que, par sa lettre du 10 février 1906, répondant aux propositions du maire relatives à l'aménagement du bureau téléphonique, il s'est exprimé en ces termes : « Cette question sera examinée sur place, lorsque vous aurez accepté le receveur ruraliste comme gérant » ; qu'il résulte tant de cette lettre que des autres correspondances versées au dossier que les refus d'agrément ainsi opposés à la commune n'avaient d'autre but que d'imposer à son choix le candidat de l'administration, et qu'ils ont eu pour effet de mettre obstacle au droit de présentation qui appartient à la municipalité, en vertu de l'instruction du sous-secrétaire d'Etat en date du 1^{er} octobre 1901, dont le contrat intervenu a simplement entendu assurer l'exécution ; qu'il suit de là qu'en interrompant les travaux, en l'absence de toute faute de la commune, sous le prétexte que le maire ne lui avait pas présenté de gérants susceptibles d'être agréés, l'administration a violé le contrat qui la liait à la commune de Céron, et qu'il y a lieu de condamner l'Etat à payer à cette dernière, à titre d'indemnité, une somme égale au montant des intérêts qu'elle a déjà versés et qu'elle versera à la Chambre de commerce jusqu'au jour de l'ouverture de la ligne téléphonique à l'exploitation.

CHEMINS DE FER P.-L.-M

L'Hiver à la Côte-d'Azur

Billets d'aller et retour collectifs, 2^e et 3^e classes, valables jusqu'au 15 mai 1912, délivrés, du 1^{er} octobre au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes par les gares P.-L.-M. pour Cassis et toutes gares P.-L.-M. situées au delà vers Menton. Parcours simple minimum : 400 kilomètres. (Le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} Octobre au 15 Novembre 1911).

Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la 4^e personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0. — Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du littoral.

NOTA. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P.-L.-M. aux stations hivernales des Chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, Saint-Tropez, etc...)

Saison d'hiver à Chamonix
Sports d'hiver

Trains express de nuit, 1^{re} et 2^e classes.

Aller : Départ de Paris : 8 h. 45 soir (A) — 10 h. 15 soir. Arrivée à Chamonix : 11 h. matin — midi 30.

(A) Du 22 décembre au 11 février inclus.

(Lits-salons de Paris au Fayet-Saint-Gervais).

Retour : Départ de Chamonix : 2 h. 21 soir — 3 h. 39 soir (B). Arrivée à Paris : 6 h. 45 matin — 7 h. 15 matin.

(B) Du 23 décembre au 12 février inclus.

(Lits-salons du Fayet-Saint-Gervais à Paris).

Hiver 1911-1912

Relations rapides entre Paris, la Suisse et l'Italie
par le Simplon

1^{er} Express (1^{re} et 2^e classes). Paris, Lausanne, Berne, Interlaken, Milan, Gênes, à l'aller et au retour.

Aller : Départ de Paris : 8 h. 20 matin (W.-R. Paris-Dijon, Voitures directes pour Interlaken. Milan, Venise); — 2 h. 20 soir (W.-R. Dijon-Pontarlier-L.-S. W.-L. 1^{re} classe Paris-Milan); — 10 h. 05 soir (L.-S. W.-L. 1^{re} et 2^e classes Paris-Milan, 1^{re} et 2^e classes Calais-Milan, Dieppe-Milan, Paris-Gênes; L.-S. 1^{re} et 2^e classes Paris-Berne, et, du 15 décembre au 26 février, Paris-Interlaken).

Retour : Départ de Milan : 3 h. 25 soir (W.-L. Milan-Paris, L.-S. 1^{re} et 2^e classes Milan-Calais, Berne-Paris, et, du 16 décembre au 29 février, Interlaken-Paris; 1^{re} et 2^e classes Milan-Dieppe); — 11 h. 35 soir (W.-L. Milan-Paris, W.-R. Pontarlier-Paris, 1^{re} et 2^e classes Gênes-Paris et Venise-Paris); — 8 h. 05 matin (W.-R. Dijon-Paris, L.-S. 1^{re} et 2^e classes Milan-Paris, 1^{re} et 2^e classes Interlaken-Paris).

Arrivée à Paris 7 h. matin; 2 h. 25 soir; 11 h. soir.

2^e Train de luxe quotidien *Simplon-Express* entre Calais, Paris, Lausanne, Milan, Venise et Trieste.

Du 15 décembre au 28 février ce train sera prolongé sur Berne et Interlaken et prendra la dénomination de "Simplon-Oberland-Express".

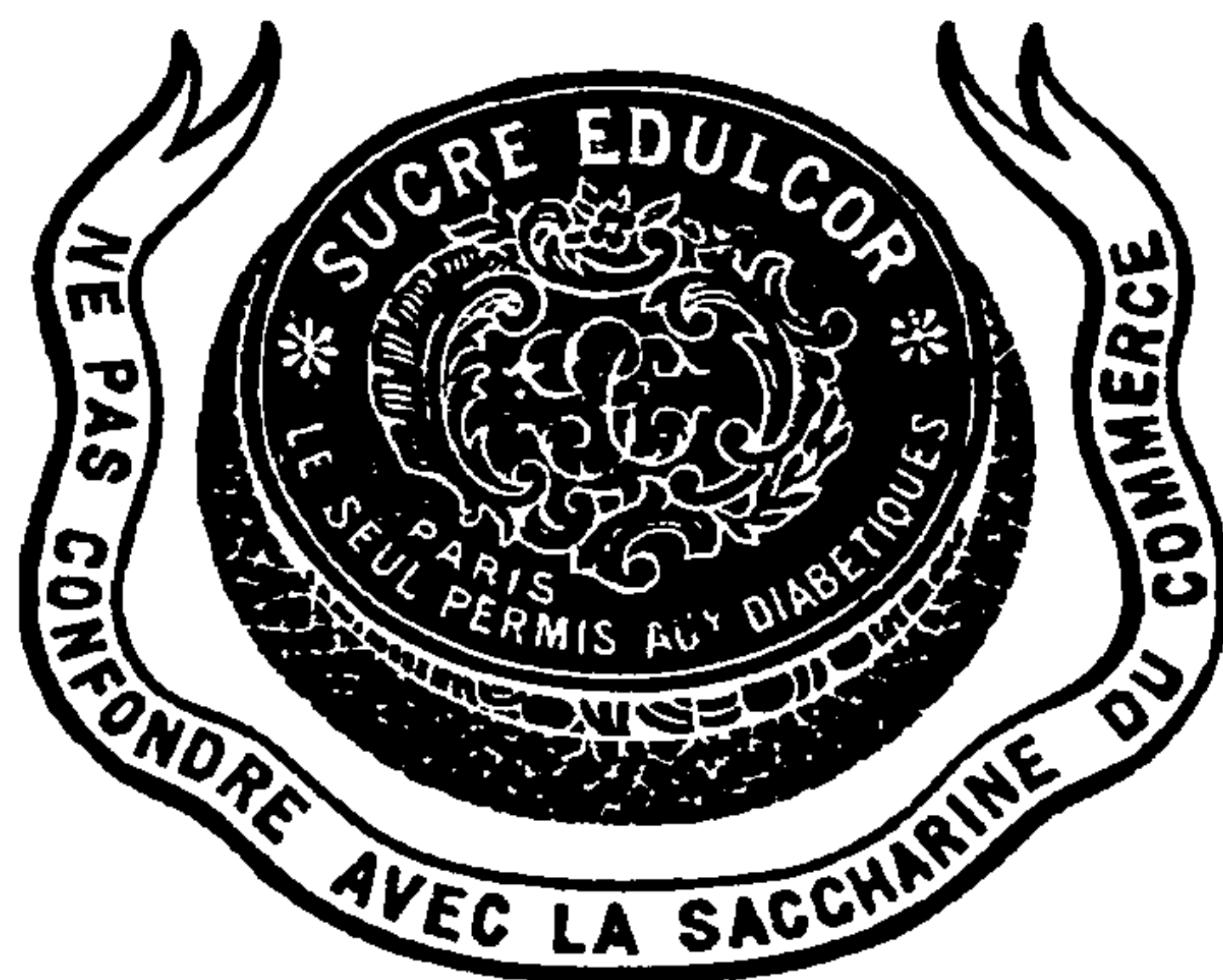
Départ de Paris (gare de Lyon) à 8 h. 5 du soir (W.-L. W.-R.).

Services directs et rapides entre Paris (gare de Lyon),
St-Flour et Béziers, via Brioude.

Ces services sont assurés par les trains express 921 et 930 qui comportent des voitures directes de toutes classes de ou pour Béziers.

Aller : Départ de Paris (gare de Lyon), 8 h. 15 soir, arrivée à St-Flour : 7 h. 32 matin; à Béziers, 3 h. 47 soir.

Retour : départ de Béziers : 9 h. 37 matin; de St-Flour : 6 h. 02 soir. Arrivée à Paris : 4 h. 40 matin.



SUCRE EDULCOR

LE SEUL RECOMMANDÉ AUX DIABÉTIQUES

Par les Sommités Médicales — Envoi franco d'Echantillons

LA LITHARSYNE guérit le Diabète

Notice et Attestations sur demande

Pâte Pectorale EDULCOR
à tous arômes
Sirop Pectoral EDULCOR

Produits spéciaux pour Diabétiques. Contre
Rhumes, Grippe, Bronchite et toutes les
affections des voies respiratoires.

PHARMACIE DE LA CROIX DE GENÈVE

142, Boulevard Saint-Germain, PARIS

ET TOUTES PHARMACIES DU MONDE ENTIER

Téléphone 849-60

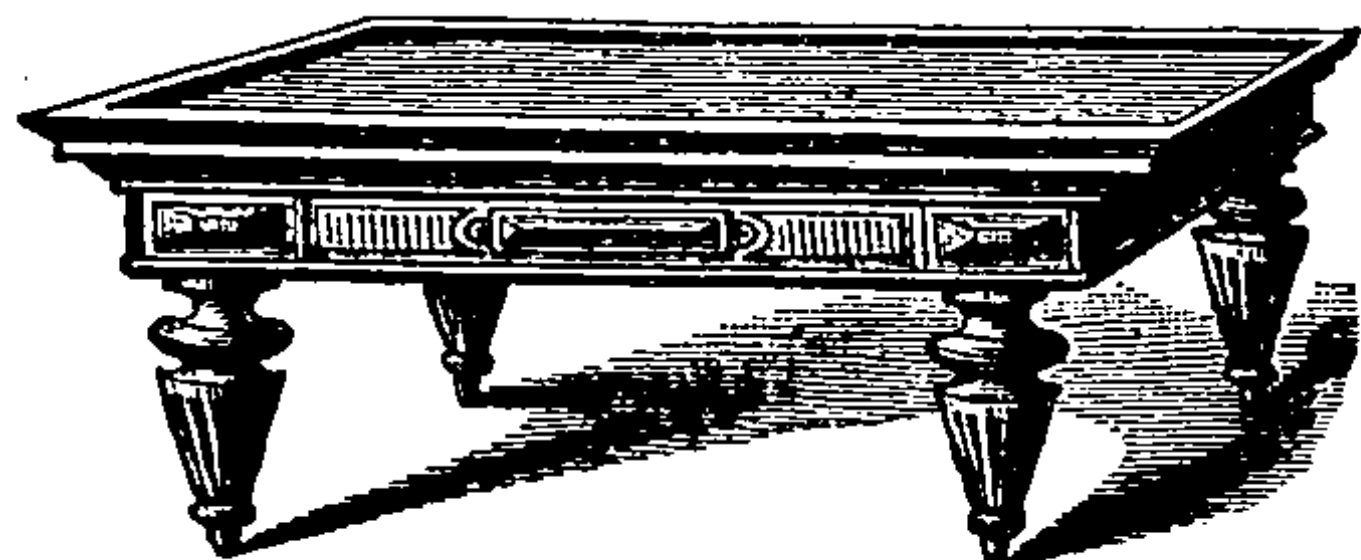
FABRIQUE DE BILLARDS DE PRÉCISION

LOREAU Père

Téléphone : Ancien 145-49
Nouveau 1021-06

MAISON FONDÉE EN 1878

1, Rue de Turenne (4^e Arrondissement), angle rue Saint-Antoine. Station du métro : SAINT-PAUL.



Fournisseur des Palais Nationaux, Cercle Militaire, Grands Cercles

Billards-Tables, précision, solidité garanties. — Transformation rapide très facile. — Billards d'occasion. — Fabrique de billes en ivoire. — Retournages. — Fabrique de queues. — Procédés, Craies blanche, verte, bleue, etc. — Bandes modernes caoutchouc ultra supérieures. — Bandes en acier perfectionnées. — Drap spécial le plus solide.

ACHAT —:— ÉCHANGE —:— RÉPARATION

MAISON FONDÉE EN 1886

VVE H^{TE} EYRAUD

76 et 78, RUE DU CHERCHE-MIDI, PARIS

MEUBLES ET CARTONNAGES

Pour études, bureaux, archives, collections, dessins, Herbarier.

Boîtes en tous genres. — Classements de tous papiers.

Catalogue illustré franco.

Fabrique de Tubes pour envois postaux.

MÉDAILLE D'ARGENT, Exposition Universelle 1900.

CABINET L'ARGUS

POLICE PRIVÉE ET CONTENTIEUX

15, rue de Turbigo, PARIS — Téléphone 318-45.

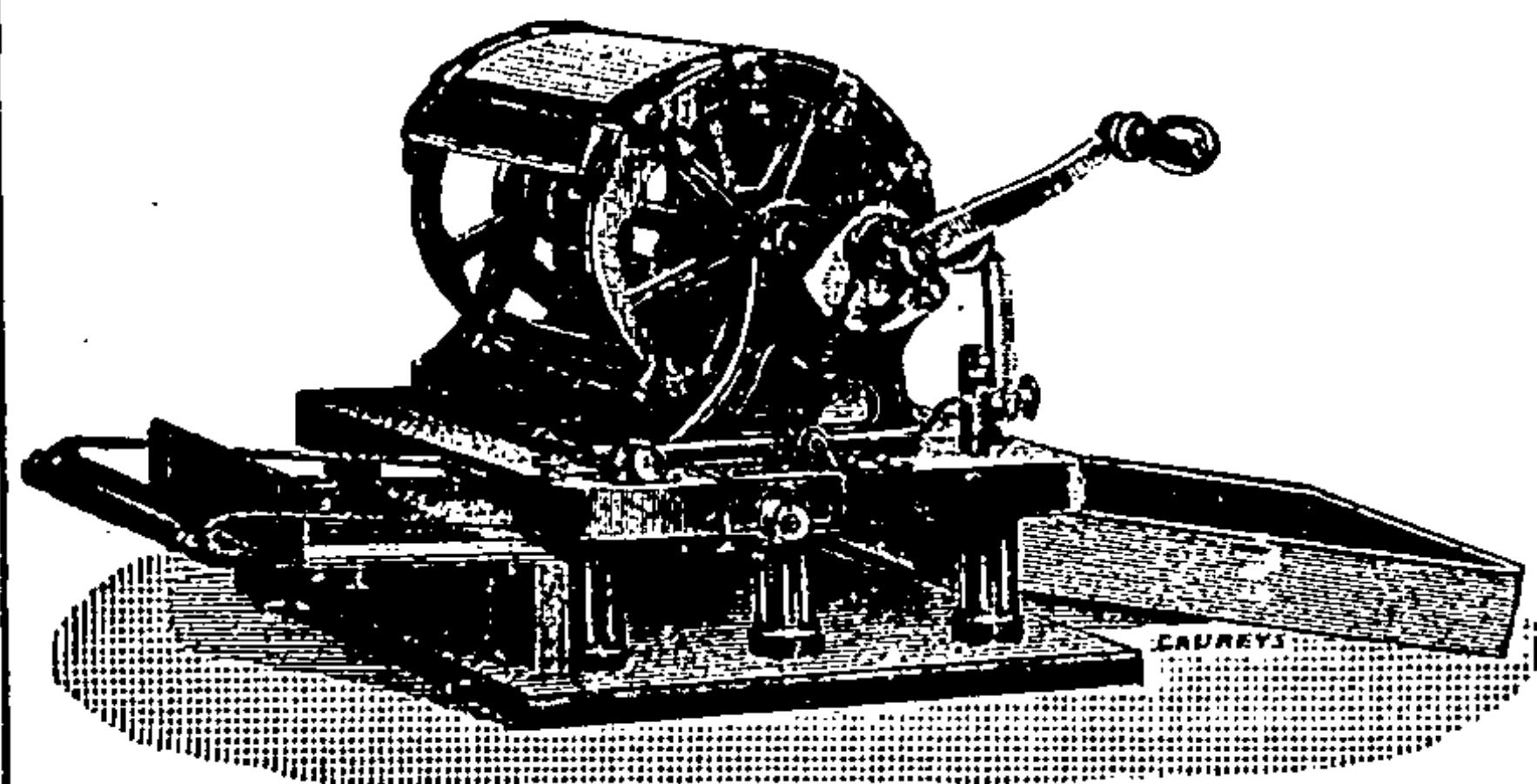
Directeur : E.-M. DELPECH

Commissaire de Police de la Ville de Paris en retraite.

Recherches et Missions de toute nature en tous pays. — Enquêtes avant mariage. — Documents pour divorce et séparation. — Surveillances de jour et de nuit. — Renseignements confidentiels. — Correspondants dans tous les pays.

English spoken — Se habla Espanol
Man Spricht Deutsch

On Imprime Soi-Même



Le commerçant, l'industriel, l'homme d'affaires, ont souvent besoin de reproduire un grand nombre d'exemplaires des documents : des prix-courants, des dessins ou travaux à la machine à écrire. Mais, au lieu de recourir à un imprimeur, il est plus rapide et plus économique de faire ces reproductions chez soi au moyen de l'Isographe inventé par un professionnel, M. Delpy, directeur du Comptoir général des machines à écrire. Avec son rouleau mécanique, l'Isoplane, l'encrage automatique est instantané. L'Isostyle est le même appareil, rotatif, qui permet d'obtenir sans fatigue 3.000 copies à raison de 60 à 80 à la minute.

Catalogue illustré franco sur demande à M. N. DELPY, directeur du Comptoir général des machines à écrire et imprimer soi-même, 17, rue d'Arcole, à Paris.

Téléphone : 819-08.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Achat, Vente, Gérance
d'Immeubles et de Propriétés.

Prêts hypothécaires en 1^{er}, 2^e, 3^e rangs à un taux inférieur à celui du Crédit Foncier.

Avances sur Successions ouvertes.

Prêts sur Nues-Propriétés et Usufruits. Délégations de loyers, rentes viagères.

Pour toutes Opérations Immobilières, lire la Chronique Immobilière des journaux la Patrie et la Presse

Renseignements et conseils absolument gratuits, soit de 9 à 10 h., soit de 4 à 6 h.
Téléphone 268-57

Cabinet Léon GAMOTOT
28, rue Montpensier, PARIS (Palais-Royal).

Manufacture de Tapis

E. MORALD

90, rue Damrémont. — Téléphone 554-65

Moquette, Tapis d'Orient, Points noués
Savonnerie Aubusson

BATTAGE, NETTOYAGE, VAPORISATION, RÉPARATION ET CONSERVATION

Escompte 5 0/0 aux Membres de l'Association.

G. RAGUENEAU

Tailleur Sportif

25, Avenue de la Grande-Armée



COMPLET NORFOLK

Complets Norfolk

pour tous Sports **29** FR.
depuis . . .

En véritables
tissus anglais
sur mesure **39** FR.
depuis . . .

REMISES
aux Membres de l'Association.

Demandez le Catalogue (A)
illustré franco.

A L'OZOSENTEUR

M. BERGER, Fabricant

18, rue Duphot, PARIS (près la Madeleine)

TÉLÉPHONE 203-18

SPÉCIALITÉS de Produits désodorisants et désinfectants solides et liquides et de tous Appareils purificateurs de l'air pour Habitations, dont les prix et qualités défient toutes concurrences.



"OZOSENTEUR"

Appareil régénérateur de l'air vicié

L'OZOPINTIME

Désinfectant, Désodorisant, Suroxygéné

L'OZOPINTIME liquide destiné aux appareils purificateurs de l'air par évaporation, dégageant de l'OZONE.

LAMPE HYGIÉNIQUE BERGER

Aspire la fumée du tabac, absorbe toutes les mauvaises odeurs, préserve des moustiques, purifie et parfume l'air par l'emploi de L'OZOALCOOL.

SEL OZOHONE Désinfectant, Désodorisant, Antimites

ESCOMPTE 10 % AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Téléphone 817.28

Téléphone 817.28

Recherches d'Héritiers

FLEURIER & JARLOT

Généalogistes-Archivistes (Archives du Cabinet Bernaut)

PARIS -- 3, Boulevard Henri-IV, (4^e)

REMISE IMPORTANTE, en cas de succès, à toute personne ayant indiqué une affaire.

LES BILLARDS

"TRIUMPH"

Sont les meilleurs Billards du monde.

GUEUX et C^{ie}, Fabricants

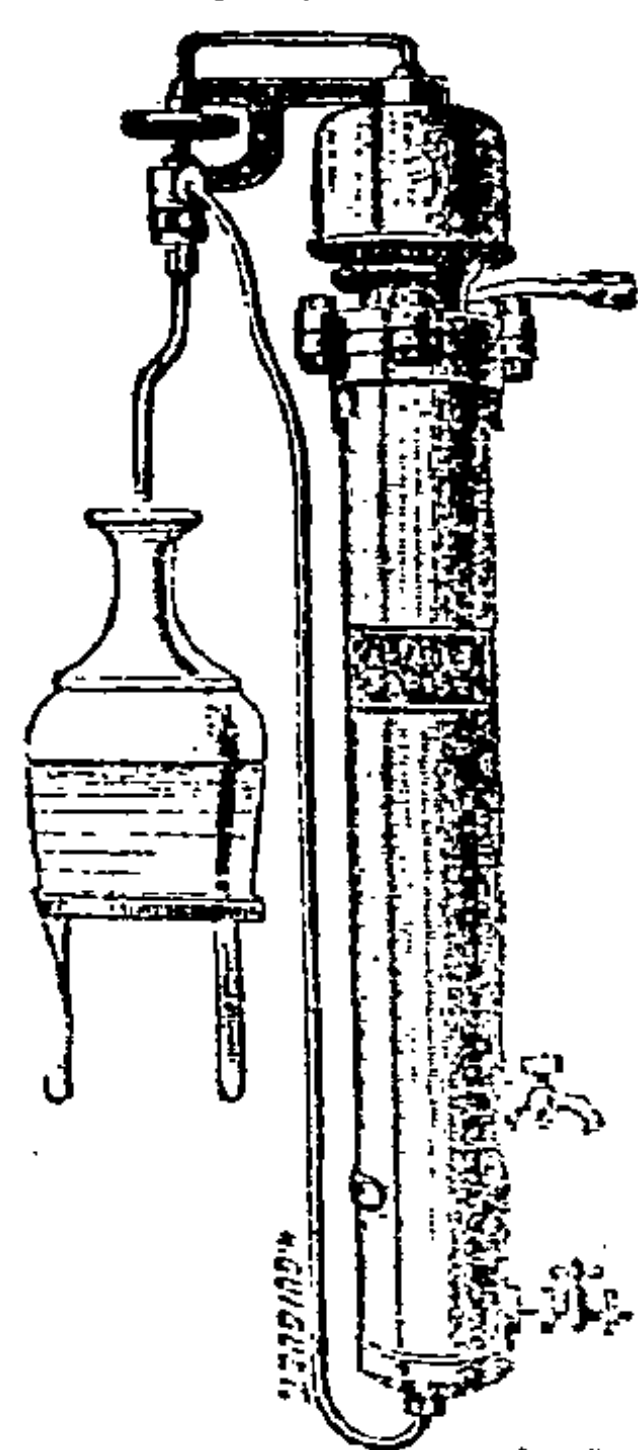
32, rue Planchat XX^e

Métro AVRON et BAGNOLET.

TÉLÉPHONE 942-73

APPAREIL DOMESTIQUE

Débit : 45 et 30 litres à l'heure



Stérilisateurs Cartault

Brevetés S. G. D. G

ADOPTÉS *Par la Guerre, la Marine, les Colonies, la Ville de Paris, les Gouvernements étrangers, etc., etc.*

Le principe absolu de ces Appareils est de porter l'eau à
115-120° SANS EBULLITION
et de la rendre fraîche et limpide à la sortie sans avoir altéré
AUCUNE DE SES QUALITÉS NATURELLES

PARIS, 19, rue Montmartre, PARIS — Téléphone 168-70.
NOTICE ET CATALOGUE FRANCO

Tableaux Commutateurs à Batterie Centrale Intégrale de la Société "LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE"

Ancienne Maison G. ABOILARD & C^{ie}
46, Avenue de Breteuil, 46 — PARIS

TÉLÉPHONE : 707.03 - 707.14

Admis sur le Réseau de l'Etat

pour

Immeubles, Maisons de Commerce, Banques, Hôtels, Usines, etc.

**Signaux d'Appel et de Fin, Automatiques,
par Voyants et Sonneries.**

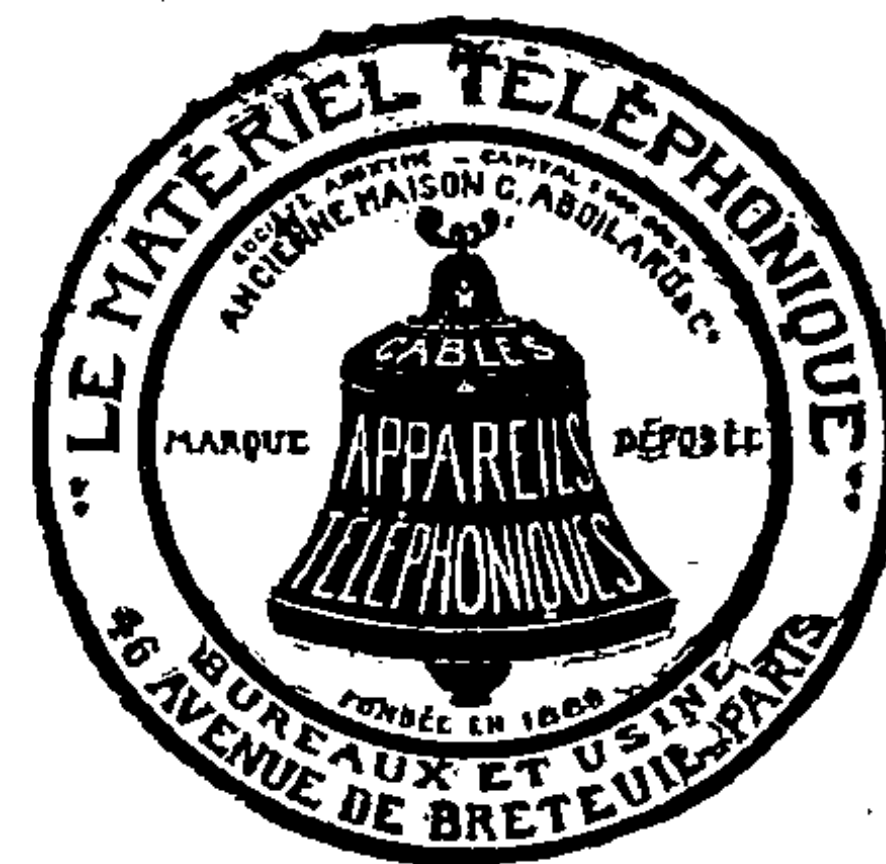
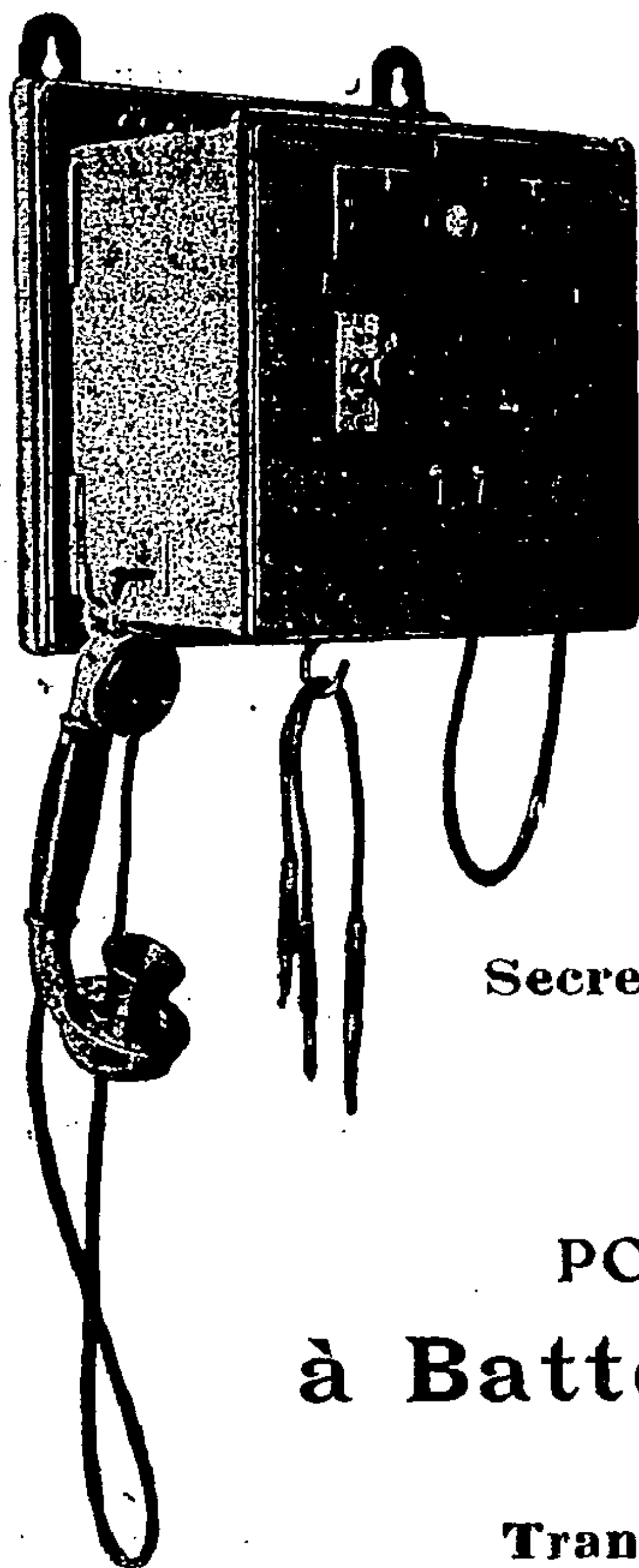
Secret absolu des Communications.

Facilité de Manœuvre.

Deux Fils seulement par ligne

POSTES SUPPLÉMENTAIRES
à Batterie Centrale Intégrale

Transmission incomparable. — Renseignements sur demande.



G. BORGEAUD, & I.
41 et 30, rue des Saints-Pères, PARIS
TÉLÉPHONE 723-38

ORGANISATION MÉTHODIQUE DES BUREAUX

MEUBLES ET MATÉRIEL PRATIQUES
FICHES, CLASSEURS
GRAND-LIVRE à feuilles Mobiles

Demander le Catalogue C n° 98

Envoi franco contre 1 fr. 50 de la brochure :

De la Nécessité pour les Commerçants et Industriels de diriger leur maison avec méthode et des moyens d'y parvenir par G. BORGEAUD, & I.

COMMERÇANTS !

INDUSTRIELS !

COMPTABLES !

Réduction des Frais Généraux

Voulez-vous réaliser d'importantes Économies de Temps, de Travail, de Papier ?
Voulez-vous avoir constamment vos Comptes *en ordre et à jour* ?

SI OUI, EMPLOYEZ LES CÉLÈBRES



**Registres
à Feuilles Mobiles**

Brevetés S. G. D. G.

LE "QUICK"

Les plus hautes
Références



Les plus bas Prix
à qualité égale

Fabrication française par des Français

SIMPLICITÉ • DURÉE • ÉCONOMIE • MANÈMENT RAPIDE & FACILE • OUVERTURE À PLAT

Nous ne demandons pas à être crus sur parole ; renseignez-vous et jugez. Le Fabricant qui, depuis 6 ans, propage cet article avec un succès inouï :

E.-L. MORIN, 52, rue Croix-des-Petits-Champs, 52, PARIS

envoie gratis et franco le Tarif illustré. Demandez-lui sans tarder ! Sur votre désir, il vous soumettra un spécimen.

NE VOYEZ PLUS VOTRE ARGENT À L'ÉTRANGER

200.000 TÉLÉPHONES EN USAGE

Grande Economie de Temps
et de Fatigue

par l'Emploi **D'UNE BONNE
INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE
PRIVÉE !**

APPAREILS *Systeme Berliner*



Quelques
Références

Hôtel Majestic : 500 postes.
— Régina : 400 —
— Maurice : 300 —
— Mirabeau : 200 —
— Vendôme.
Usines Bayard-Clément.
Usines Darracq.

Etablissements Michelin.
Aciéries de Longwy.
Etablissements Peugeot.
Théâtres : Vaudeville, Nouveautés,
Michel.
Grande Maison de Blanc.
Messieurs Desmarais frères.

Messieurs Niclausse.
Galeries Lafayette.
Ministère de la Guerre.
— du Commerce.
Omnium Lyonnais.
Crédit Lyonnais.
Etc, etc...

Envoi franco du Catalogue sur demande adressée à la **Société des Appareils SYSTEME BERLINER**

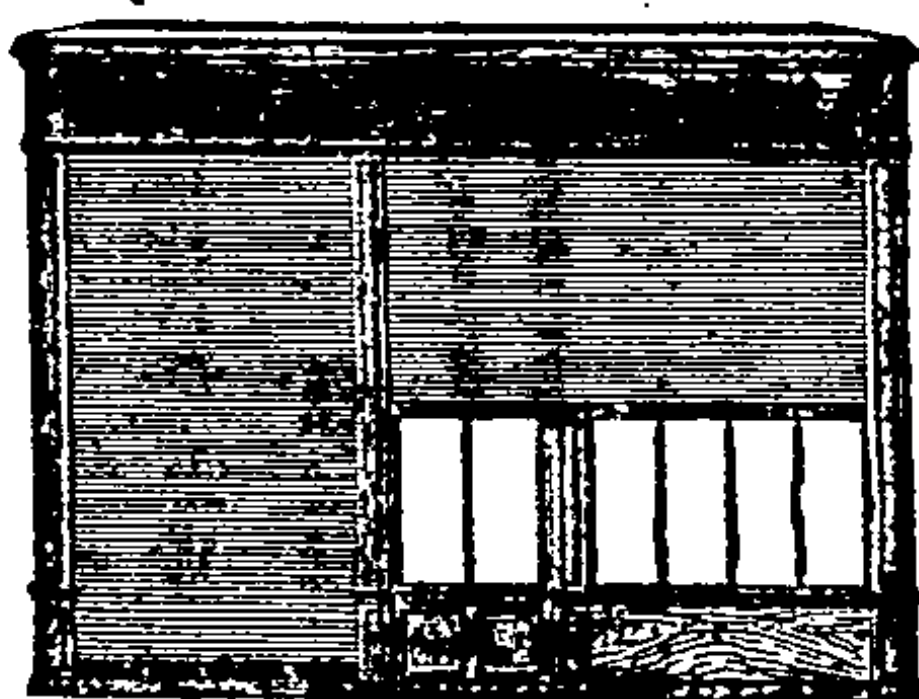
Téléphone 217.08

29, Boulevard des Italiens — PARIS

Téléphone 217.08.

FERMETURES INSTANTANÉES ET ROULANTES PERSIENNES EN FER DE TOUS SYSTEMES

Monte-Charges au moteur et électriques — Monte-Lettres — Monte-Plats

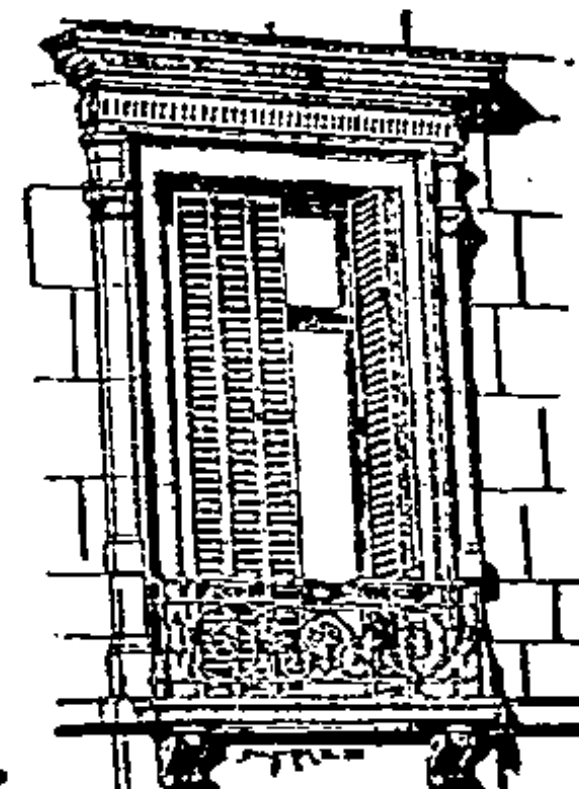


Ancienne Maison CHEDEVILLE & DUFRÈNE

JAQUEMET, MESNET & C^{ie}

92, Rue de la Convention, PARIS

Exposition Universelle de 1900 — Membres du Jury — Hors Concours



RIDEAUX MÉTALLIQUES POUR THEATRES -- GRILLES ARTICULEES

TISSUS EXCLUSIFS
COUPE ET FAÇON SOIGNÉES

DEVANTS INDÉFORMABLES



Brunet

TAILLEUR



Téléphone 920-10.

PARIS

6, BOULEVARD BEAUMARCHAIS

La Mutuelle Hippique

FRANÇAISE

Société civile d'assurances mutuelles et de réassurances

à primes limitées

contre les risques de mortalité, naturelle ou accidentelle, des chevaux, ânes et mulets.

Siège Social et Direction :

13, rue de Laborde, à PARIS 8^e

Téléphone : 587-68.

Téléphone : 587-68.

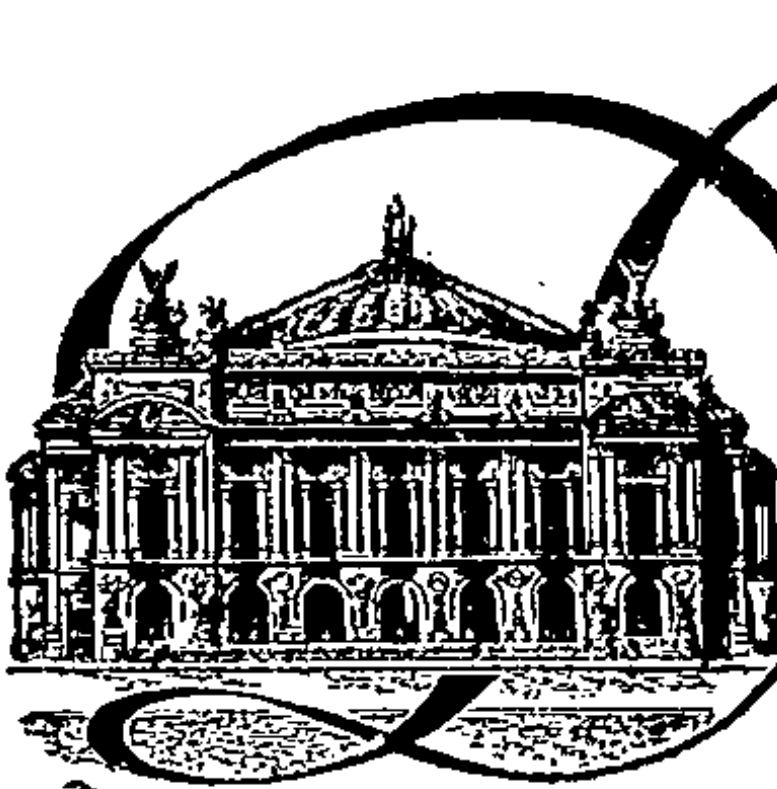
CONSULTATIONS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS — SPÉCIALITÉ DE BRIDGES ET TRAVAUX AMÉRICAINS

Extractions des Dents
sans aucune douleur

:: :: par le :: :: ::

"SANITOL"

L'OPÉRA DENTAIRE doit son succès à sa manière loyale et consciencieuse d'agir avec ses clients.



Dentaire
38
Causée d'Antin

▮ Dentiers les plus élégants, les plus solides, les meilleurs marché :: :: :: ::

Téléphone : 322.93

MAISON FONDÉE EN 1892

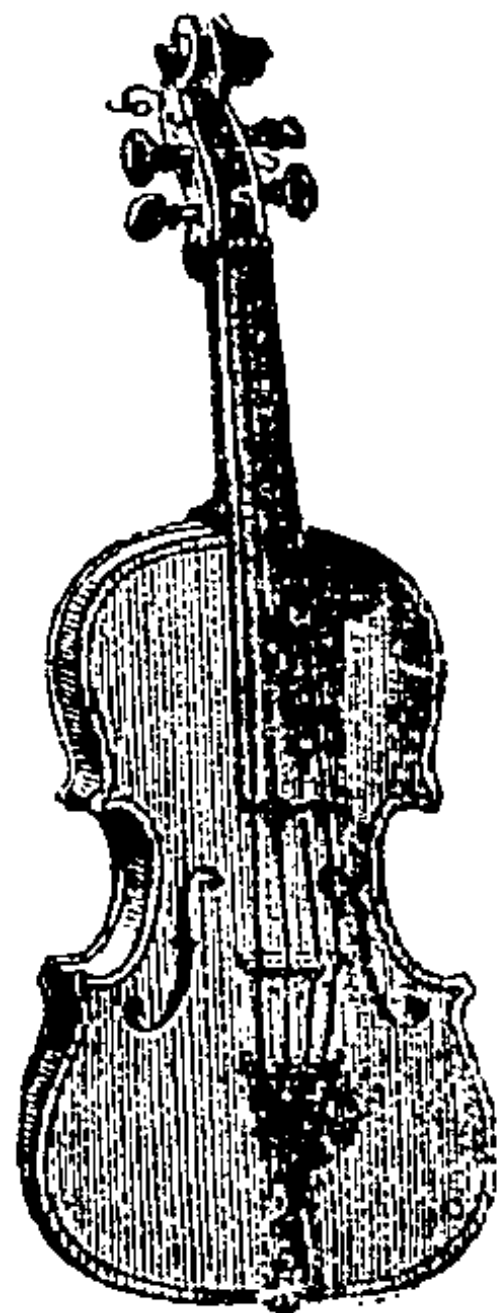
:: :: SANS SUCCURSALE :: ::

SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS

Maison fondée en 1893



LUTHERIE ARTISTIQUE

Travail soigné. Pièces sur commande.

A. Delivet

Ex Ouvrier de H.-G. SILVESTRE
49, rue Richer, 49, PARIS X
Inventeur de la CHEVILLE IDEAL (déposée).

Violoncelles, Violons anciens, Altos neufs,
Mandolines, Guitares. — Plusieurs Médailles.

Spécialités de Réparations. — Vente, Achat,
Echange. — Cordes justes, françaises et ita-
liennes.

COFFRES-FORTS D'OCCASION
SERRURES, CADENAS

OUVERTURES — RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

DERVILLÉ & C^{ie}

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Cheminées artistiques et commerciales.

AUTELS, TOMBES, COLONNES, ESCALIERS

CARRELAGES, TABLEAUX DE DISTRIBUTION

Installations diverses, etc.

164, QUAI JEMMAPES, PARIS

Téléphone : 417-78

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 400 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra : 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale : 134, rue Réaumur (place de la Bourse),

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe
(taux des dépôts : de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 ans à 5 ans,
3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — ORDRES DE BOURSE (France
et étranger) ; — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS ; — VENTE AUX
GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de
fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EF-
FETS DE COMMERCE ET DE COUPONS Français et Etrangers ; — MISE
EN RÈGLE ET GARDE DE TITRES ; — AVANCES SUR TITRES ; — GARAN-
TIE CONTRE LE REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-
VÉRIFICATION DES TIRAGES ; — VIREMENTS ET CHÈQUES sur la France
et l'Etranger ; — LETTRES ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES ; —
CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES ; — ASSURANCES (Vie, Incendie,
Accidents), etc. **SERVICE DE COFFRES-FORTS**

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en
proportion de la durée et de la dimension.)

91 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Ban-
lieue ; 798 agences en Province ; 3 agences à l'Etranger (Lon-
dres, 53, Old Broad Street - Bureau à West-End, 65, 67, Regent
Street), et Saint-Sébastien (Espagne) ; correspondants sur tou-
tes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique et Hollande :

Société Française de Banque et de Dépôts,

BRUXELLES, 70, rue Royale ; — ANVERS, 74, Place de Meir.

OSTENDE, 21, avenue Léopold ; — ROTTERDAM, 103, Leuvehaven.

**PHOTOGRAPHIE
D'ART**

F. de la ROCHE

PORTRAITISTE

69, rue Turbigo, 69

PASTEL, CHARBON, PLATINE

PLUS DE ROULETTES !

Grâce
aux **DOMES du SILENCE**

Breveté S. G. D. G.

Tous les Meubles, Chaises, Tables,
Lits, Armoires, etc., glissent avec
une facilité merveilleuse sur Tapis et
Parquets dès qu'ils ont les **DOMES**
inusables, invisibles, munis de
trois pointes. Un enfant peut les poser.

0 fr. 60 les 4 partout

et **FRANCO** contre timbres ou mandats à

THE INVISIBLE CASTOR

88, Rue Folle Méricourt, PARIS



Dégrèvements sur Contributions

Vérification gratuite des feuilles d'Impôts.

Service Spécial d'Assurances « Incendie, Vie, Accidents »

E. LABEAUME

35, Rue Richer, PARIS

Bureaux ouverts de 9 à 5 heures.

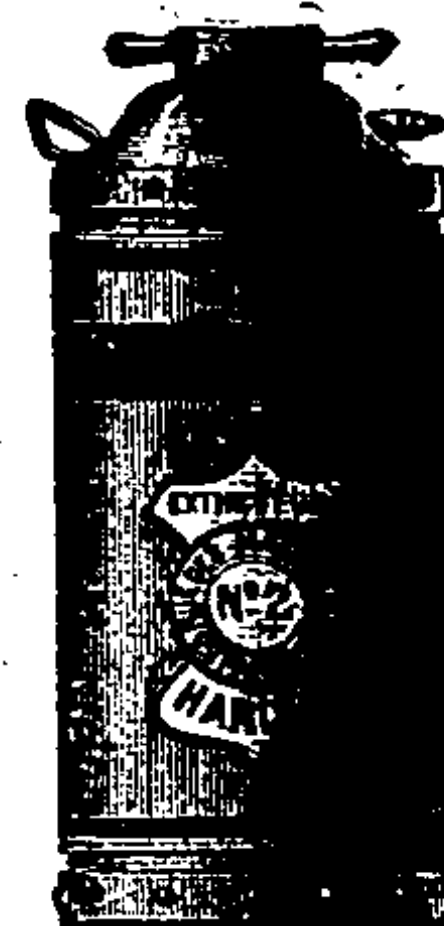
TÉLÉPHONE 133-46

PLUS D'INCENDIE

par l'emploi de

"L'AUTOMATIC"

(Breveté s. g. d. g.)



L'extincteur le plus simple.
Le plus répandu. Le plus efficace.

== Société Française ==
des Extincteurs HARDEN

58, Rue des Mathurins — PARIS

ENCAISSEMENTS

(Sur Paris et la France)

== P. DEVOS ==

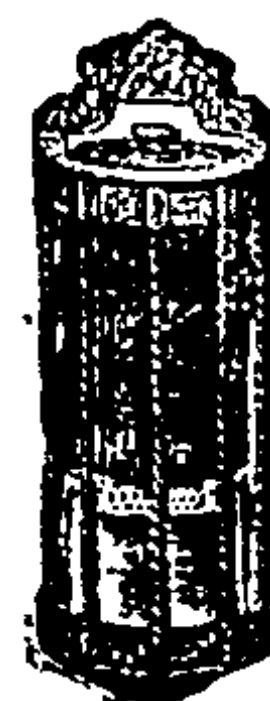
24, Rue Dauphine (6^e)

Présentation de quittances d'abonnements de journaux, de reçus de cotisations de Sociétés, de factures, de petites traites, etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A L'OZONATEUR 9, Chaussée d'Antin PARIS. — Téléphone 124-66

OZONATEUR, purificateur antiseptique de l'air ambiant. Breveté S. G. D. G. Prix : 6, 8 et 9 fr.



OZONATINE, alimentation de l'ozonateur. Prix : 8 fr. litre. Bidons de 1/2 litre, 1, 2 et 5 litres. Se méfier des contrefaçons et similitudes de noms.

LAMPE (système Dr. Roubleff), absorbant la fumée du tabac et toutes les mauvaises odeurs. Prix : 6 fr. 50 à 20 francs.



CONCENTRÉS en divers parfums, pour 1 litre d'alcool destiné à l'alimentation. Prix : 6 fr. 50.

Plus de POUDRE DE RIZ. Demander l'EMAIL LIQUIDE INSTANTANÉ.

Plus de DÉPILATOIRES DANGEREUX ET DOULOUREUX

Demander le DÉPILATOIRE FLUIDIA LIQUIDE ET INSTANTANÉ.

A L'OZONATEUR, 9, RUE CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS

Avant de Commander
vos **IMPRIMÉS Commerciaux,**
vos **ÉTIQUETTES,**
vos **ENVELOPPES**

Consultez l'Imprimerie MOUNIER JEANBIN & C^{ie}

38, Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie

TÉLÉPHONE : 1026.05.

PARIS (IV^e)

MÉTRO: HOTEL-de-VILLE.

AMEUBLEMENT MODERNE

GALLERY

DESSINATEUR-FABRICANT

2, Rue de la Roquette,
PARIS



1 Buffet largeur 1 ^m 30, Hauteur 2 ^m 30.	250	500
1 Table, 2 allonges, 1 ^m 20 x 1 ^m 00.	100	
6 Chaises cuir à 25.	150	
1 Dérouloir, largeur 1 ^m 20, N° 2.	120	
1 Étagère vitrine, largeur 1 ^m 00.	80	

Modèle déposé

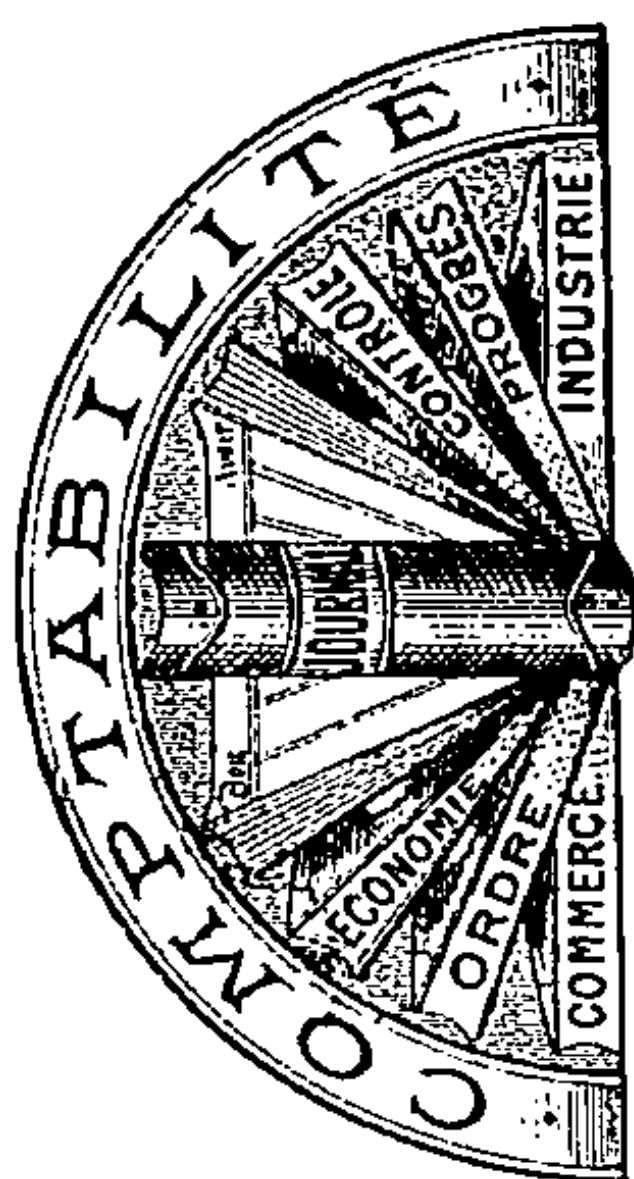


Envoi du Catalogue sur demande.



Salle à Manger Chêne Fumé, Décoration sculpture Pommes

TRAVAUX & COURS
— DE —
COMPTABILITÉ
E. MARTINE
Comptable-Expert près les Tribunaux de la Seine



41, RUE BEAUREGARD, 41
(PRÈS LA PORTE ST DENIS)

PARIS

L'HYGIÈNE CHEZ SOI

par l'emploi
du

VIDAGE HYDRO-ASPIRATEUR

* qui permet d'installer
BAIGNOIRES, LAVABOS.
TOILETTES, etc., à n'importe quel endroit
d'un appartement puisque l'eau s'écoule sous pression.
PAS D'ENGORGEMENT, 50 0/0 d'économie d'établissement.

A. LEBOBE & C. PIGERRE

Entrepreneurs de
Couverture, Plomberie,
Electricité

18, Passage de l'Industrie, PARIS * Appareil de vidage 45 fr.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ

89 et 95, Rue d'Amsterdam, PARIS

J.-R. BOHL, Directeur — TÉLÉPHONE : 151 32 - 287.75

* EXPOSITION INTERNATIONALE DU LIVRE ET DE LA PUBLICITÉ. PARIS 1907. — Hors Concours, Membre du Jury. *

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE (Catalogues, Journaux, etc.)

CONFECTION D'ADRESSES pour Paris, Province et Etranger.
Recensement de Paris, Seine et Seine-et-Oise (maison par maison).

ECHANTILLONNAGE pour Catalogues, Collections, Cartes, Carnets, etc.

BROCHAGE, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

Impressions en tous genres. — **Fourniture** d'enveloppes, bandes, etc., à prix réduits.

Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, G^{ds} Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

